

Département de l'Yonne

BUDGET : contexte, documents budgétaires, analyse financière

Jeudi 3 mars 2016

Nicolas SORET
Nicolas.soret@ccjovinien.fr

**Dernières évolutions législatives et
impacts financiers :**
lois de finances, loi « Notre »

Un train de mesures pour aider au financement des charges sociales

PLF pour 2013 :

- **Fonds exceptionnel de soutien aux départements : 170 M€** 2 enveloppes, fonctions des charges du département (AIS,...) et de la situation financière du département.

Au moment du Pacte de confiance (16 juillet 2013), les restes à charge des départements allaient de 64 €/hab. à 159 €/hab.

Accord Matignon – ADF de l'automne 2013 (PLF pour 2014) :

- **Déplafonnement des DMTO** : possibilité depuis 2014 d'augmenter les taux jusqu'à 4,5% (au lieu de 3,8%). Cette possibilité a été pérennisée. 89 départements ont opté pour un tx de 4,5%, d'où un produit DMTO en forte hausse (+9,4% en 2014). Produit supplémentaire : env. **1 Md€**
- **Transfert des frais de gestion de la TFB** perçus par l'Etat (part compensation + part péréquation) : **841 M€** en 2014. 2 parts :
 - une part « compensation » (70%) : restes à charge des 3 AIS.
 - une part « péréquation » (30%) : indice synthétique (APA, revenu, PCH, RSA)

Péréquation : une multiplication des dispositifs « horizontaux »

> Fonds national de péréquation des DMTO : 279 M€ en 2015

Double prélèvement, sur stock (critère de DMTO/hab.) et de flux (produit perçu par rapport à une moyenne nationale de référence). Plafonnement de la contribution à 5% du produit.

Reversement : fonction du potentiel financier, revenu/hab. et montant DMTO/hab.

> Fonds de solidarité des DMTO (créé en 2014) : 570 M€

- Prélèvement sur tous les départements pour 0,35% de leurs DMTO.
- Reversement sur les départements aux restes-à-charge les plus élevés (70%), et en fonction de la richesse fiscale (30%).

> Fonds national de péréquation de la CVAE des départements :

Créé en 2013, alimenté par 2 prélèvements (sur flux et sur stock) :

- 60 M€ en 2015
- Prélèvement plafonné à 2% de la CVAE du CD
- Dépend du potentiel financier, du revenu /hab., du nbre de bénéficiaires RSA et de personnes âgées

> Fonds de péréquation Ile-de-France (créé en 2014) : 60 M€, entre 8 départements.

> Autres : FMDI,...

LOI DE FINANCES pour 2016

Principales mesures pour les départements

2016 :

- **Dotations : baisse de 1 148 M€, comme en 2015.**
- Investissement local : extension du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, et aux dépenses « très haut débit ».
- **Préservation des FDPTP (423 M€).**
- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales: +1,0%.
- **Fonds de soutien aux départements : 50 M€** L'Yonne remplissait le 1^{er} critère d'éligibilité (tx d'épargne brute : CAF/recettes réelles de fonctionnement), mais pas le 2nd (poids des AIS / recettes de fonctionnement).
- Péréquation : +20 M€ pour les dotations de péréquation départementales.
- Emprunts toxiques : fonds de soutien de 3 Mds€.

2017 :

- **Transfert de 25% du produit national de CVAE (3,9 Mds€)** des départements (part passe de 48,5% à 23,5%) aux régions (part passe de 25% à 50%). Une attribution de compensation sera prévue entre la région et le département, en fonction de la réalité des charges transférées dans le cadre de la Loi Notre.

Principales mesures de la Loi NOTRE (1)

- **Suppression de la clause de compétence générale départements / régions.**
- **REGIONS** : renforcement de leurs compétences stratégiques en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de mobilité (2 grands schémas stratégiques et prescriptifs).
 - Schéma régional de développement éco., d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), opposable, élaboré en concertation avec les EPCI;
 - Seule la région est compétente pour définir les régimes d'aides et l'octroi des aides aux entreprises dans la région.
 - Transports : toute la chaîne des transports en dehors des agglomérations (gares routières, transport interurbain par cars, transport scolaires à compter du 1^{er} septembre 2017, transport à la demande).
- Montée en puissance de **l'INTERCOMMUNALITE** : seuil de constitution des EPCI passe de 5 000 à 15 000 hab. (au 1^{er} janvier 2017), transfert des compétences eau et assainissement des communes aux CC et CA (obligatoires à partir de 2020).

Principales mesures de la Loi NOTRE (2)

DEPARTEMENTS : reconnaissance de compétences recentrées sur les **solidarités sociales et territoriales**. Les départements conservent les compétences en matière de voirie, collèges, élaboration des schémas de services au public.

- Définition d'une compétence en matière de solidarités territoriales et humaines.
- Possibilité pour les CD de financer les opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le bloc communal, et les opérations d'investissement en services marchands en milieu rural.
- Elaboration conjointe avec l'Etat d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (durée de 6 ans, objectif de renforcement de l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.
- Compétences de proximité : maintien des compétences voirie, collèges, transport scolaire des élèves handicapés

Le budget de l'Yonne : lecture financière



Cadrage général du budget

Éléments politiques généraux

Des éléments à rappeler :

- Une fiscalité contrainte héritée de la suppression de la **taxe professionnelle**.
- Baisse des dotations : F. Hollande a réalisé 50 Mds€ d'économie, avec une baisse des dotations aux collectivités. Rappelons les **propositions de la Droite** en matière d'économies sur la dépense publique, **entre 100-150 Mds€** :
 - François FILLON (septembre 2015) : 110 Mds€
 - Nicolas SARKOZY: 140 Mds€ (mars 2015 – Le Figaro) -> 100 Mds€ (sept. 2015 – Les Echos)
 - Hervé MARITON (février 2014) : 130 Mds€, dont plus de 20 Mds€ sur les collectivités
 - Alain JUPPÉ (mars 2015) : 150 Mds€

Les mesures financières prises depuis 2012 :

- Depuis 2012 : de nombreuses mesures financières prises pour les Départements (entre 2013/15, 1,6 Mds€ vers les départements : DMTO et frais de gestion TFB)
- Une nouvelle enveloppe fin 2015, pour une dizaine de départements : 50 M€.
- Vers une évolution du statut du RSA (courant 2016, cf. rapport Sirugue).

Méthode

Analyse financière : analyse rétrospective sur les 2 derniers exercices, sur la base des documents disponibles à ce jour (BP 2014, CA 2014 et BP 2015).

Comparaisons avec les autres départements :

Les données et graphiques présentés ci-dessous sont basés sur les données DGCL les plus récentes, données par ailleurs publiques et officielles, et donc incontestables.

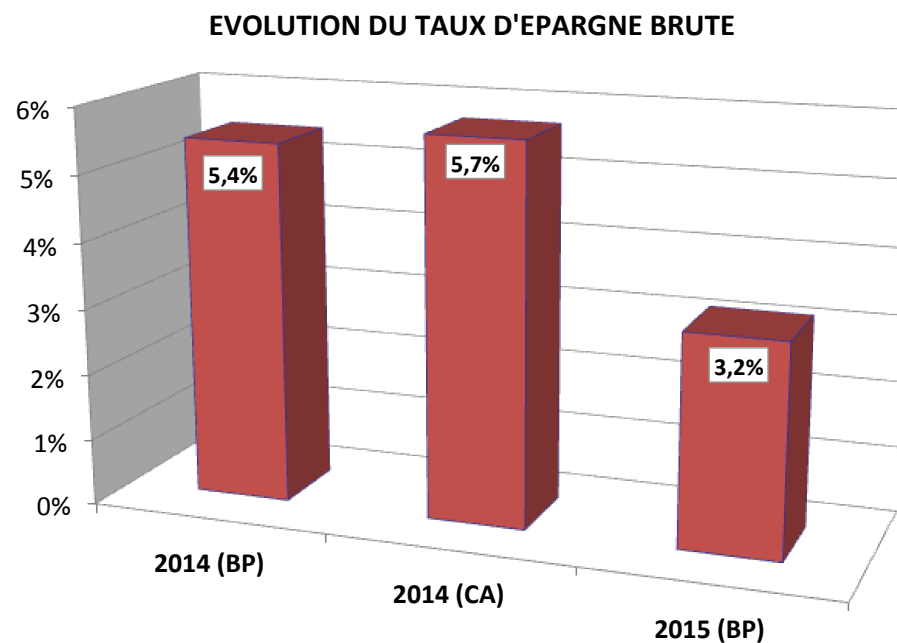
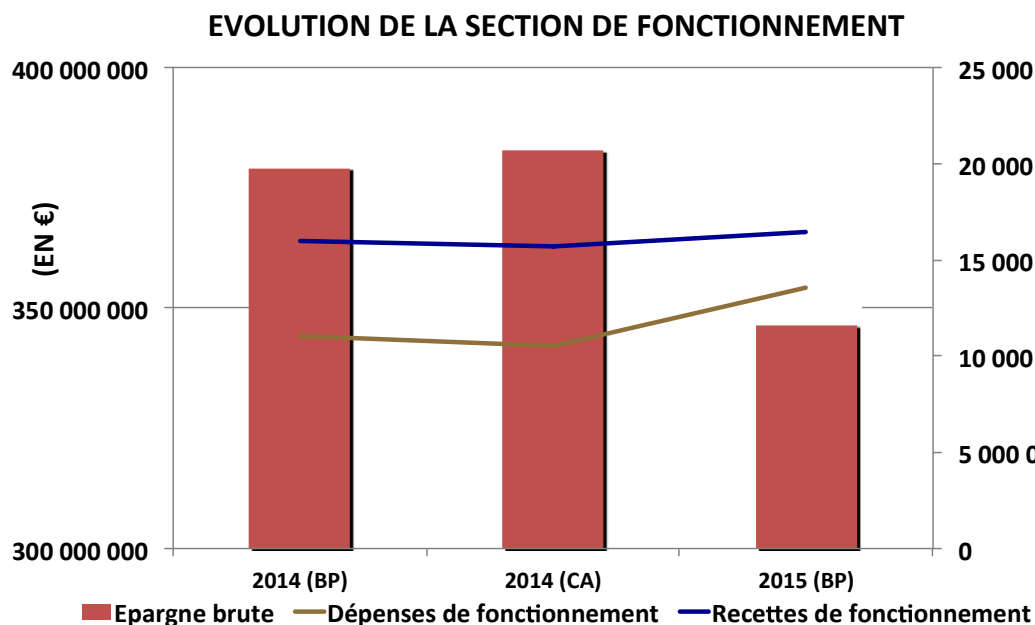
Concernant la fiscalité : les données les plus récentes sont celles de l'exercice 2015.

Concernant les données budgétaires (c'est-à-dire à partir des comptes administratifs) : les données les plus récentes, agrégées au niveau national, sont celles de l'exercice 2013 (tous les audits de début de mandat se sont basés sur ces données pour établir les comparaisons).

La **strate démographique** utilisée pour comparer le CD Yonne est celle utilisée par l'administration (Chambre régionale des comptes, etc.), à savoir les CD compris entre 250 000 et 499 999 habitants.

L'évolution de l'épargne brute

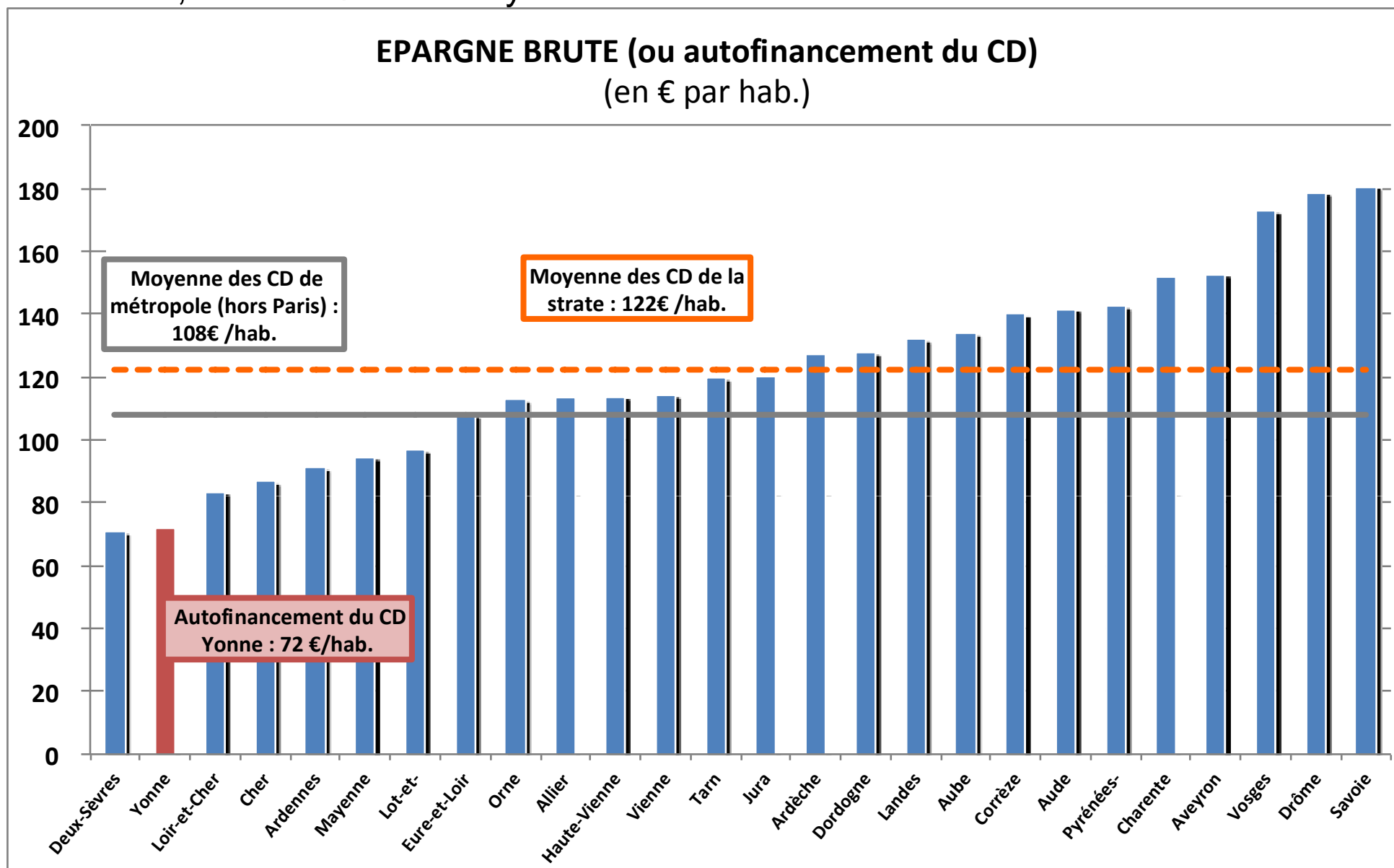
En 2014 (dernier CA), le Département de l'Yonne disposait d'un **niveau faible d'épargne brute. 5,7% des recettes de fonctionnement** ont alors été consacrées à la constitution de l'autofinancement du CD. Pour les départements, le seuil d'alerte se situe dès 9-10%.



En 2015, d'après les premières données transmises par le CD, l'épargne brute serait de 17 M€ (soit un niveau en légère diminution par rapport à 2014 : -3 M€).

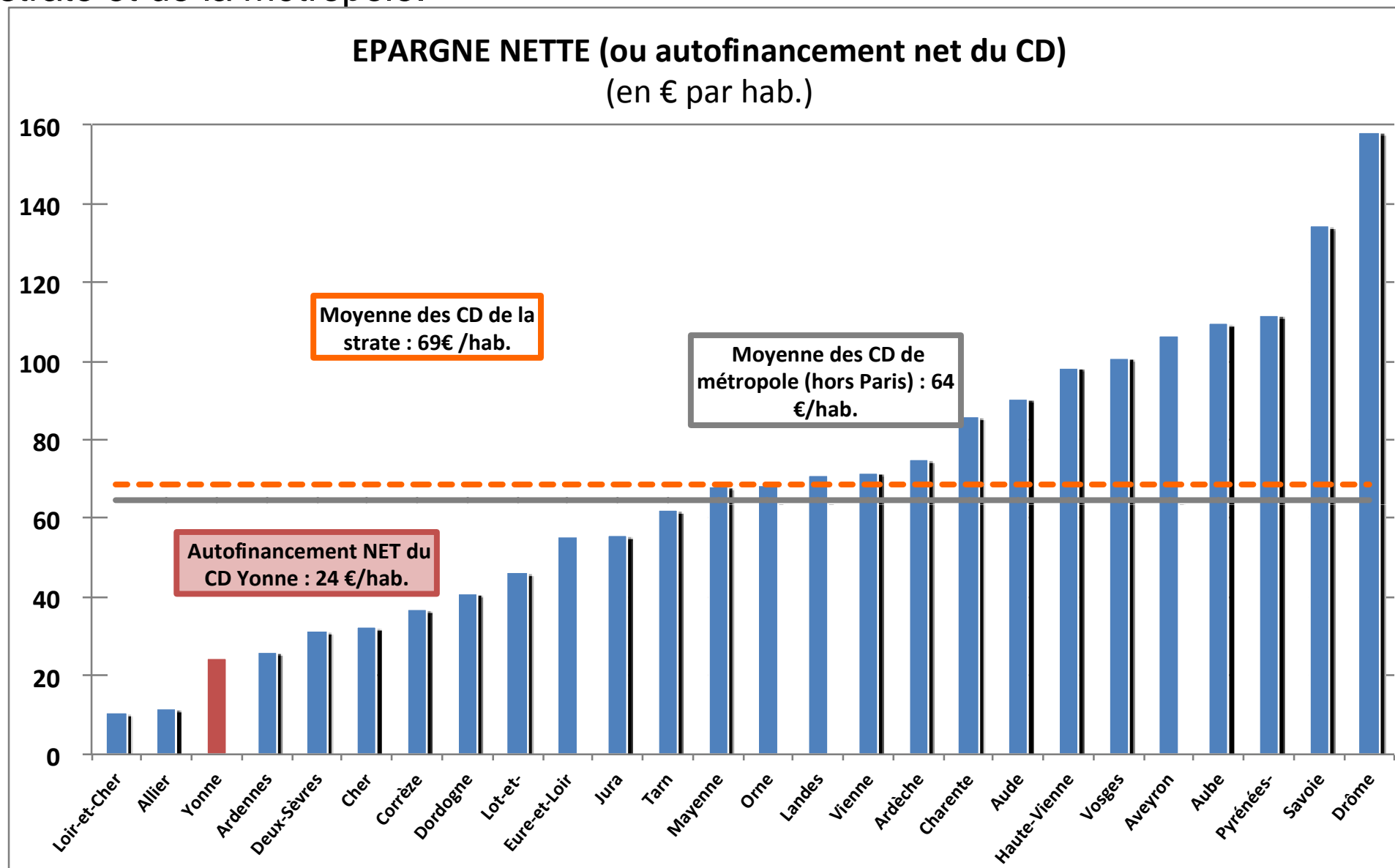
Epargne brute (ou autofinancement)

Un niveau d'épargne brute (en €/hab.) inférieur de 33% à la moyenne nationale, et de 41% à la moyenne de la strate.



Epargne nette (ou autofinancement net)

Un niveau d'épargne nette (en €/hab.) près de 3 fois inférieur aux niveaux de la strate et de la métropole.

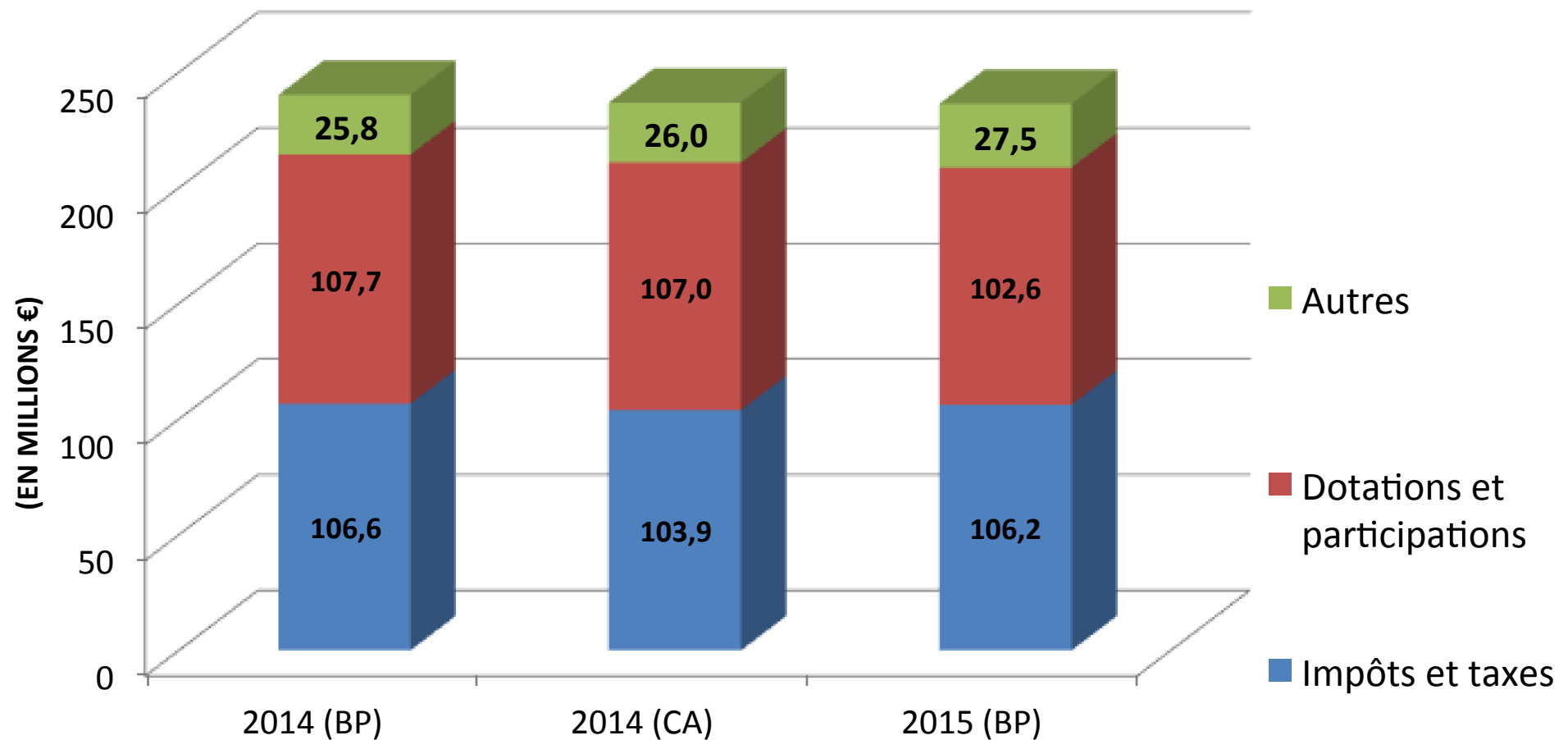




La section de fonctionnement : recettes et dépenses

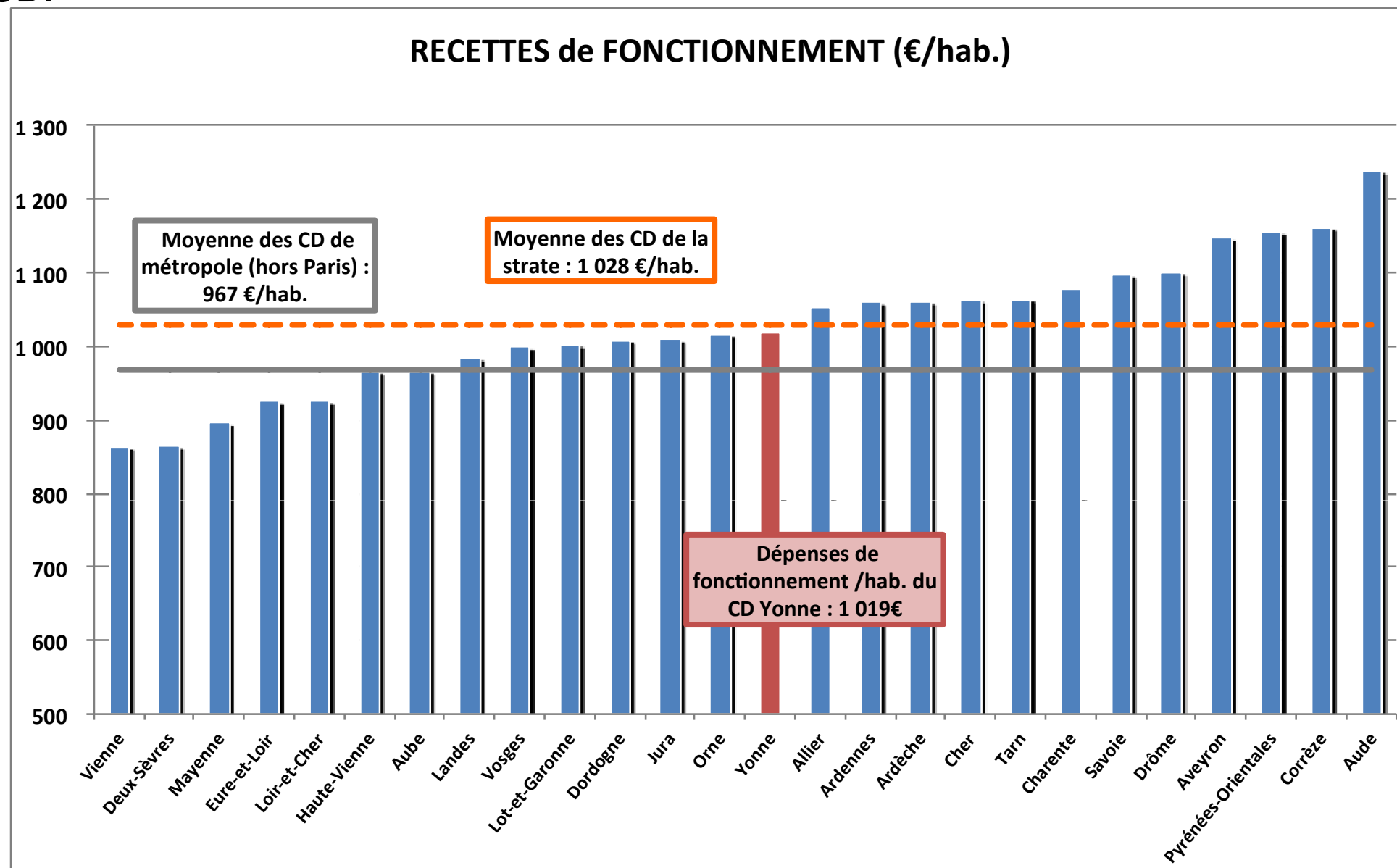
Recettes de fonctionnement

Décomposition des recettes de fonctionnement (2014-2015)



Recettes de fonctionnement (strate)

L'Yonne n'apparaît pas "sous-doté" en recettes, et se situe dans la moyenne des CD.



Panier fiscal du CD Yonne (2014-2015)

Principales recettes fiscales	2014 (CA)	2015 (BP)	Variation 2014/ 15 (en €)	Variation 2014/ 15 (en %)
TFB	70 076 395	73 489 401	3 413 006	4,9%
CVAE	28 480 669	28 310 664	-170 005	-0,6%
IFER	796 803	714 768	-82 035	-10,3%
FNGIR	6 358 583	6 358 583	0	0,0%
Fonds de péréquation CVAE	814 423	1 000 000	185 577	22,8%
Frais de gestion FNB	5 943 110	5 993 925	50 815	0,9%
Fonds de péréquation des DMTO (solde)	2 898 860	3 706 521	807 661	27,9%
DMTO	23 718 412	24 700 000	981 588	4,1%
TICPE	26 682 971	26 762 782	79 811	0,3%
TSCA	43 263 977	44 129 257	865 280	2,0%

Impact de la baisse des dotations pour le CD

Si l'on met en balance la perte de DGF sur 2014-2017, et les mesures prises dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité de fin 2013 (frais de gestion TFB, hausse des DMTO, péréquation supplémentaire) sur la même période, **le CD Yonne perçoit en réalité des ressources en augmentation (même en comptant en stock, c'est-à-dire „total des moindres recettes sur la période“ vs „total de la ressource supplémentaire sur la période“).**

Il est donc faux d'imputer la situation financière du CD à la seule baisse de DGF.

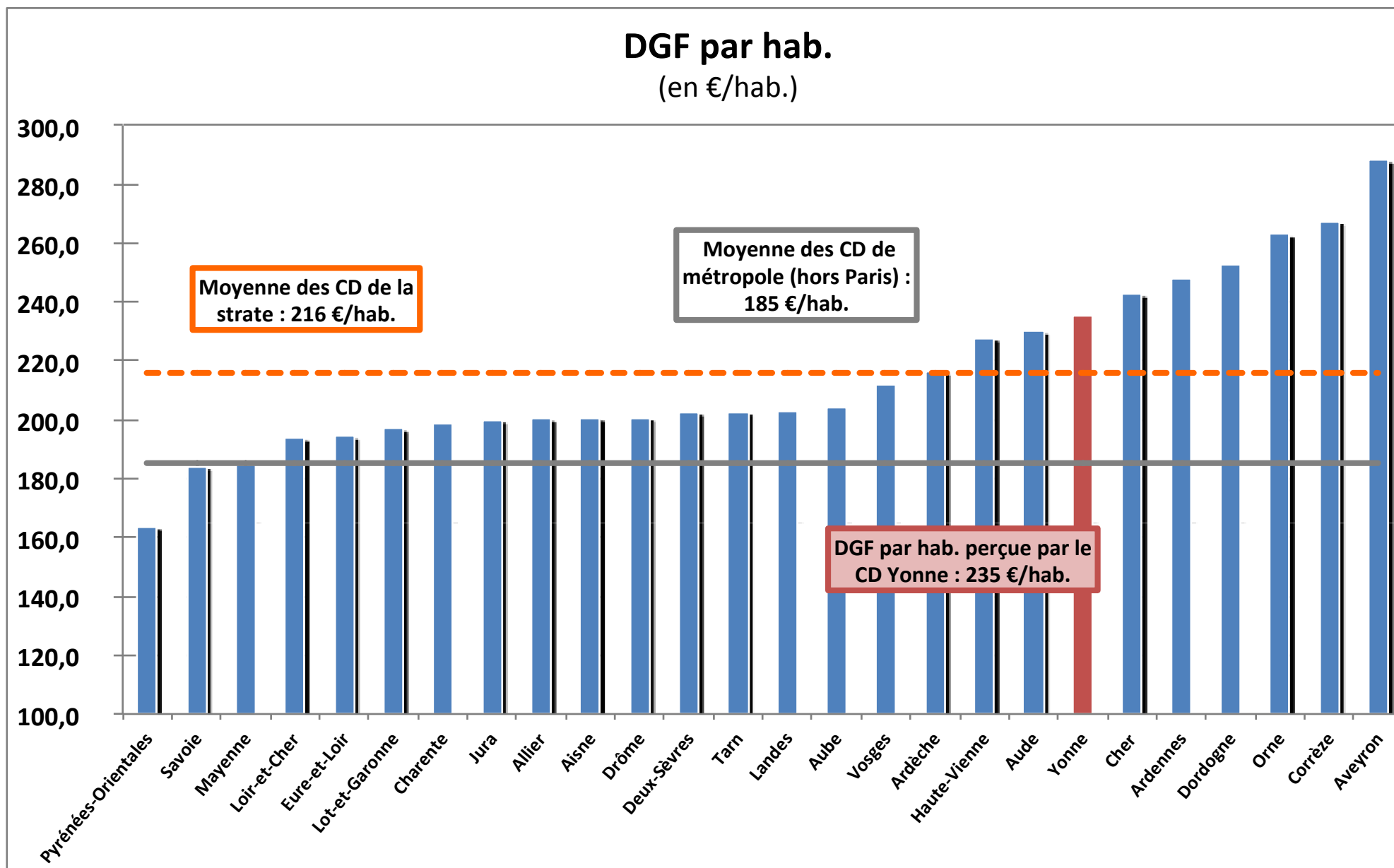
A titre d'ordre d'idée, le transfert des frais de gestion TFB est supérieur, sur une année, à la baisse de la DGF. Les données présentées ci-dessous le sont en outre sur la base d'hypothèses prudentes (stabilité des bases de TFB, stabilité des DMTO).

	Gain / perte 2014-2017 (en stock)	2015 (BP)	Cumul 2014-2017 (en stock)
+	Frais de gestion TFB	5 993 925	23 924 885
	Fonds de péréquation DMTO	3 706 521	14 018 423
	Hausse des tx DMTO (votée en 2014)	3 842 222	15 368 889

-	Perte de DGF	-5 263 045	-33 768 080
=	SOLDE	8 279 623	19 544 117

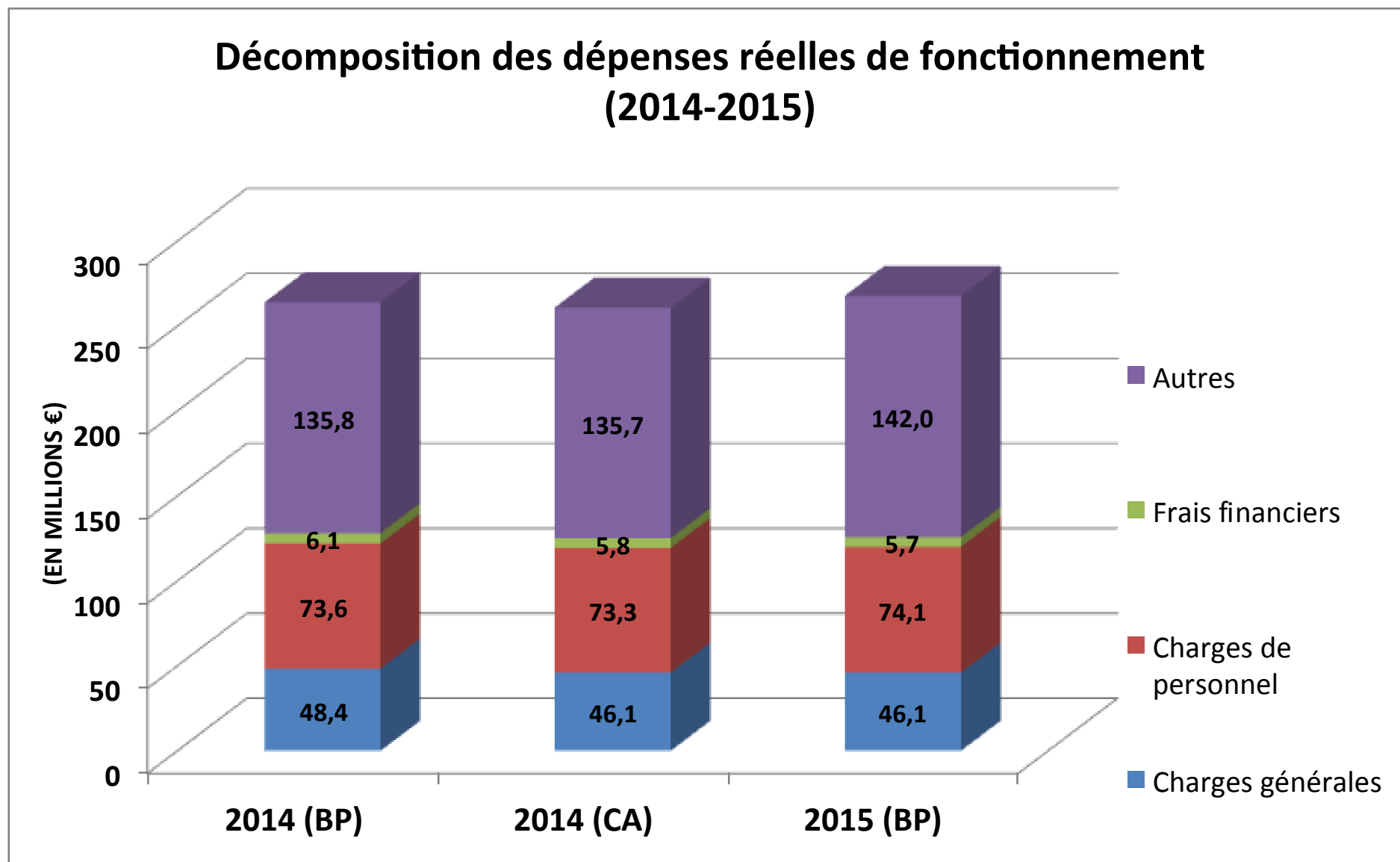
Poids des ressources issues de la DGF

Le CD se situe au-dessus de la moyenne concernant l'attribution de Dotation globale (/hab.).



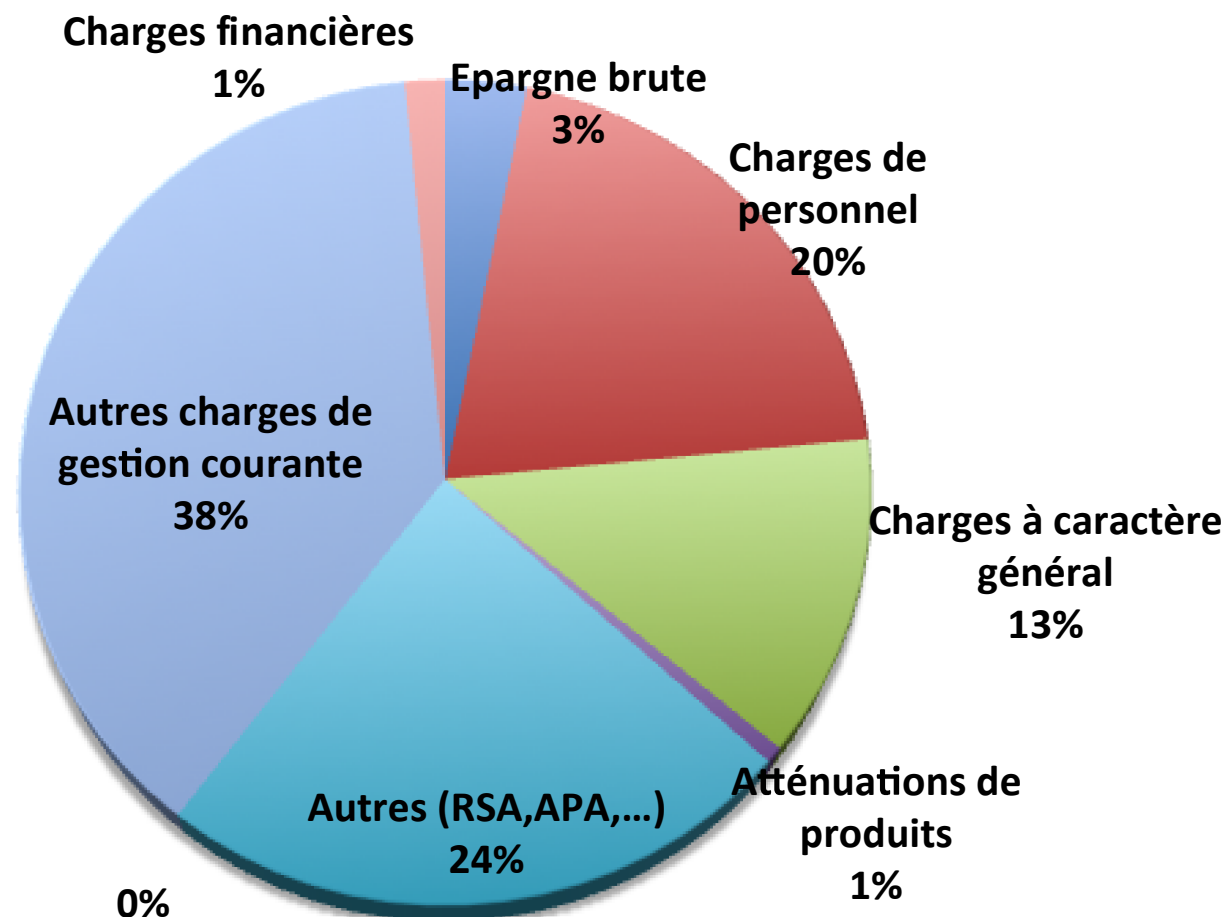
Dépenses de fonctionnement

En 2014 (dernier CA), les charges de personnel représentaient 21% des dépenses de fonctionnement du CD Yonne, soit un niveau égal à la moyenne des autres départements.



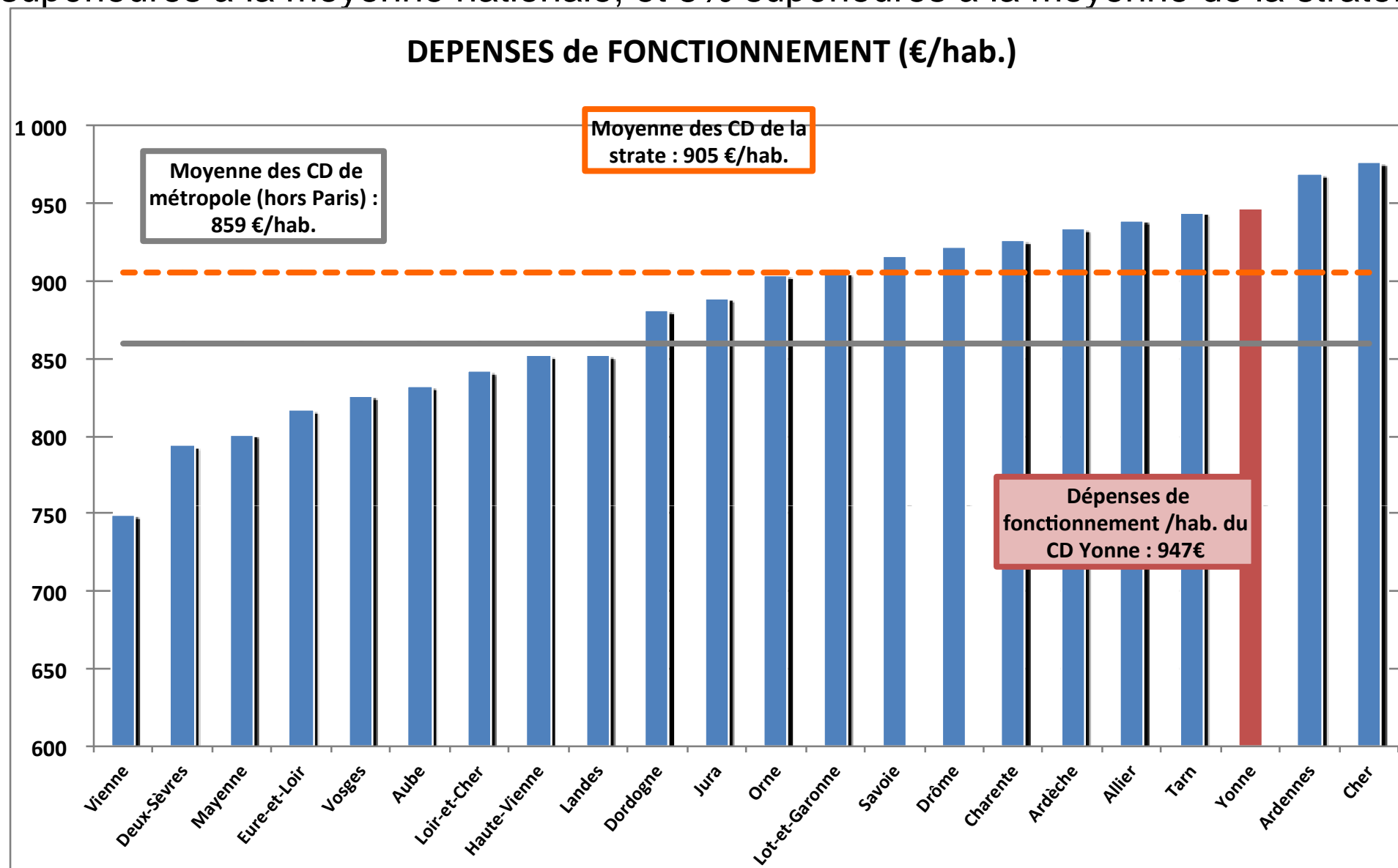
Dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement dans le BP 2015 (par rapport aux recettes de fonctionnement)

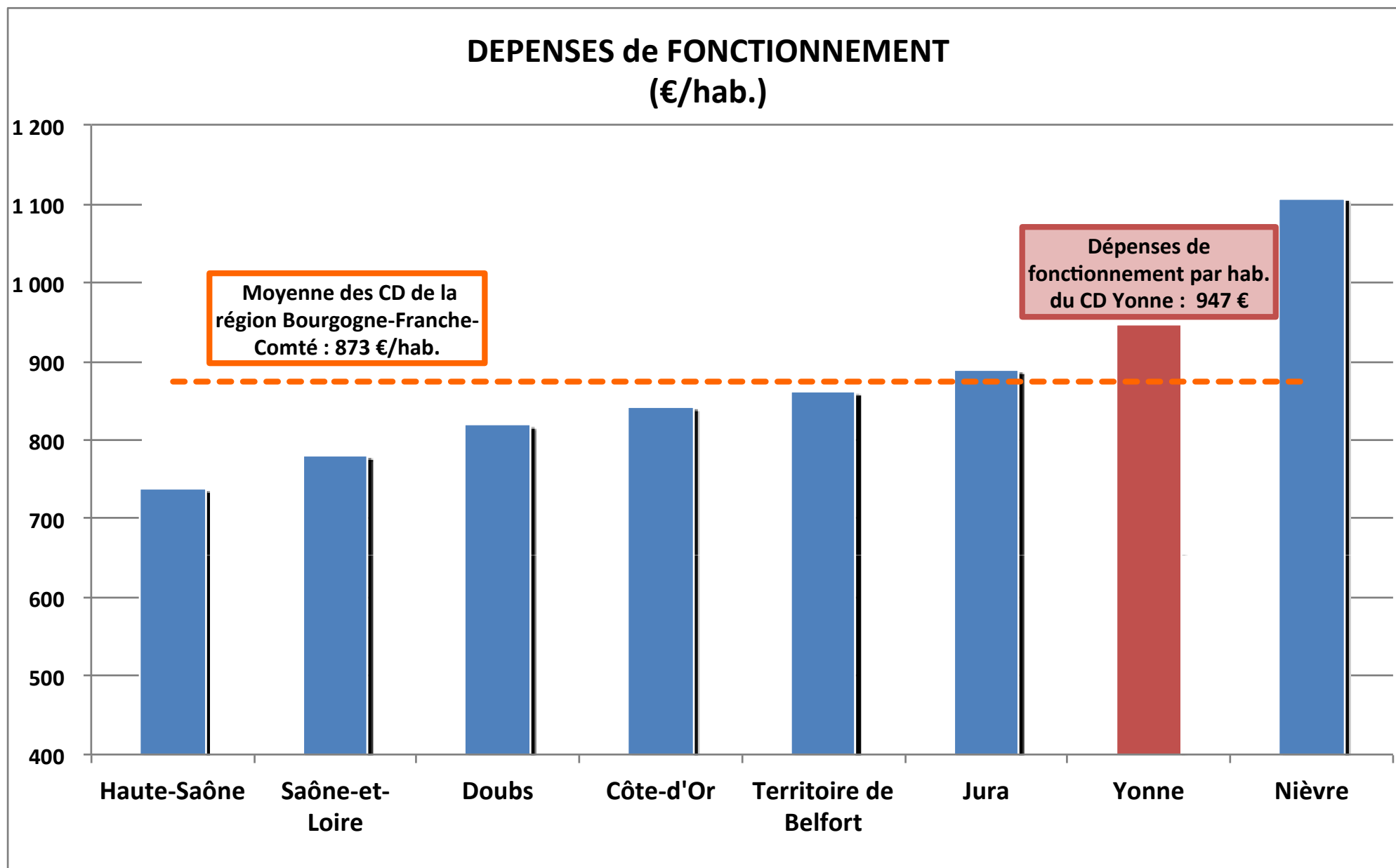


Dépenses de fonctionnement (strate)

En moyenne, les dépenses de fonctionnement (par hab.) de l'Yonne sont 10% supérieures à la moyenne nationale, et 5% supérieures à la moyenne de la strate.

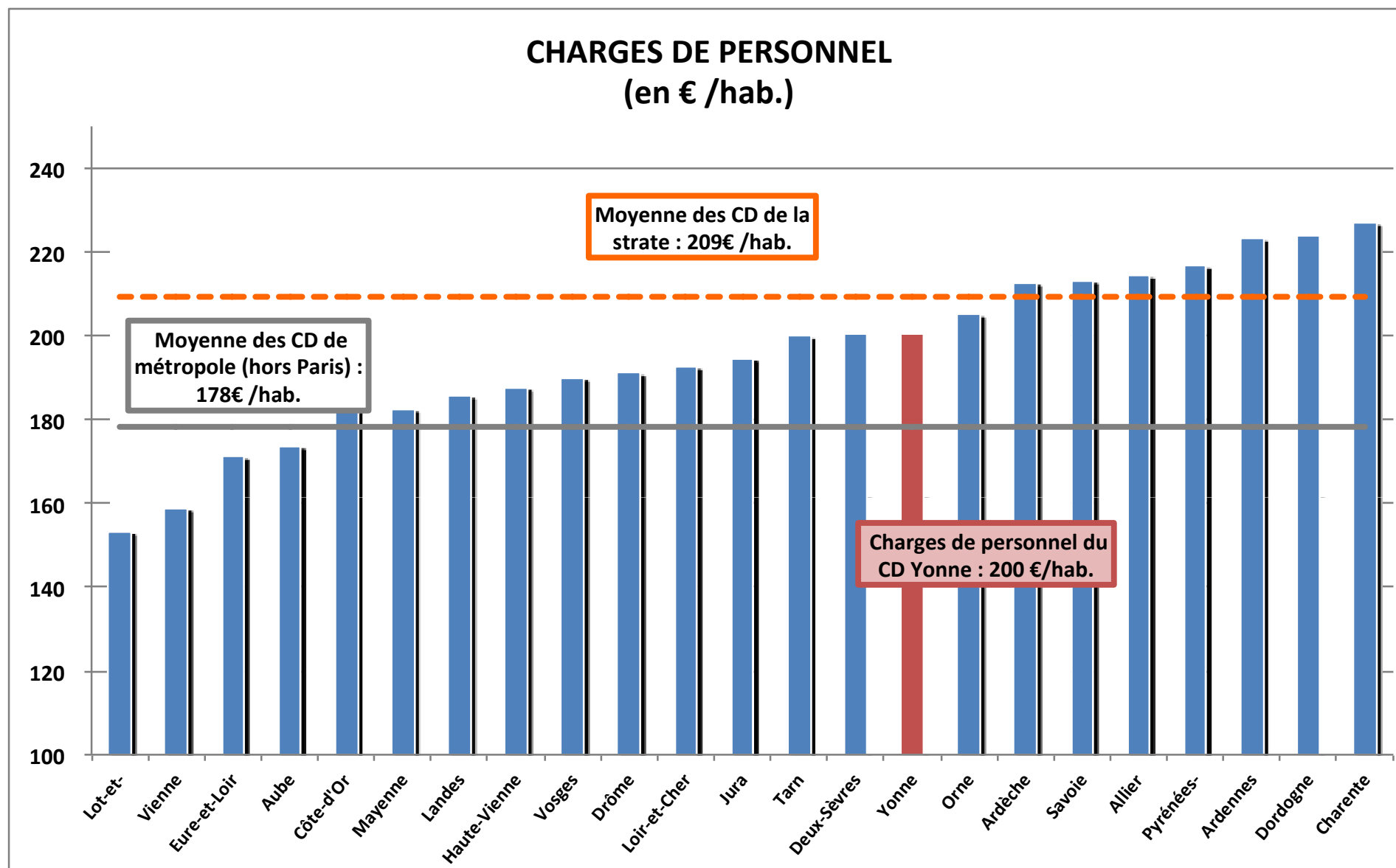


Dépenses de fonctionnement (région Bourgogne-Franche-Comté)



Dépenses de fonctionnement : charges de personnel

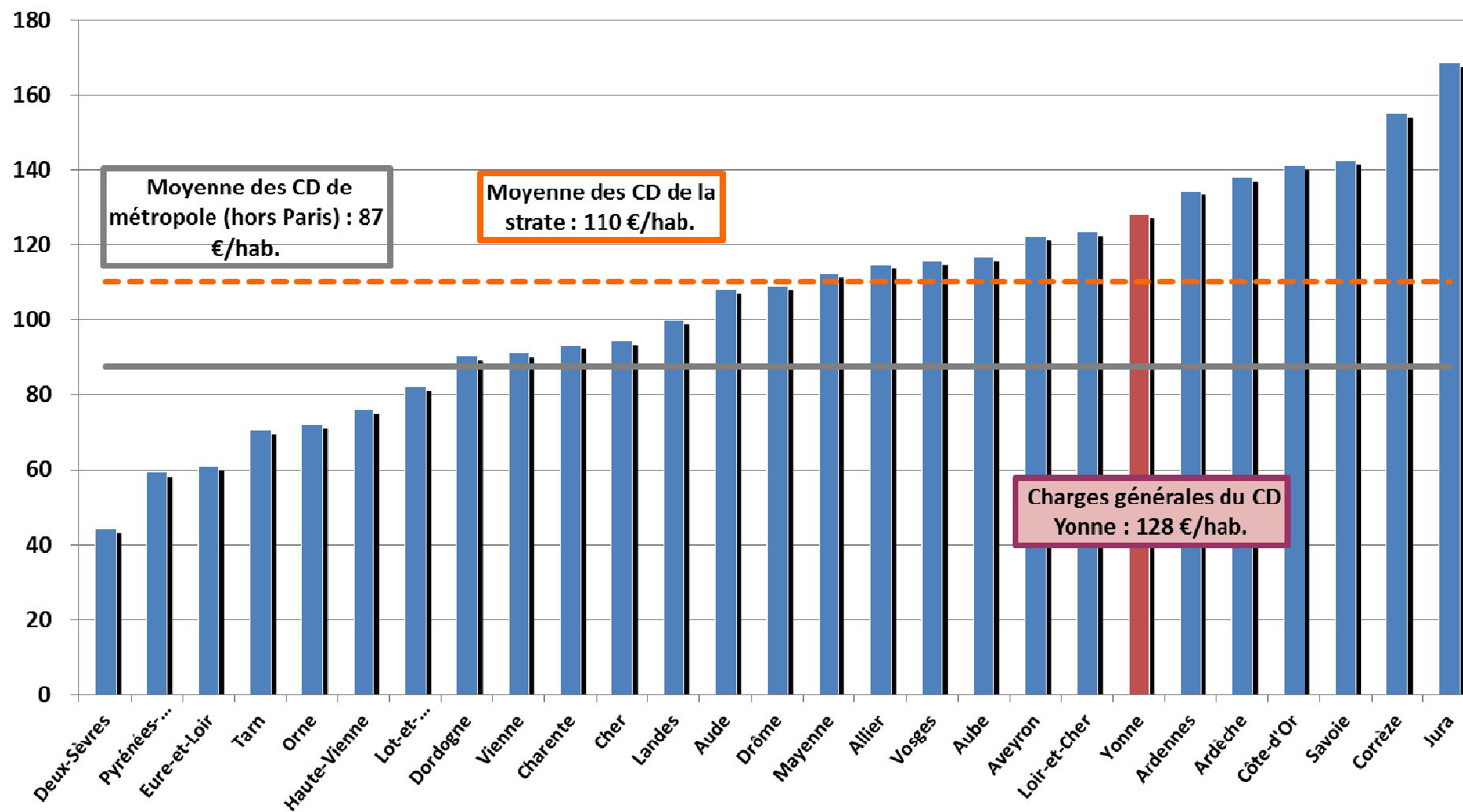
Les charges de personnel (par hab.) de l'Yonne sont 13% au-dessus de la moyenne nationale.



Dépenses de fonctionnement : charges à caractère général

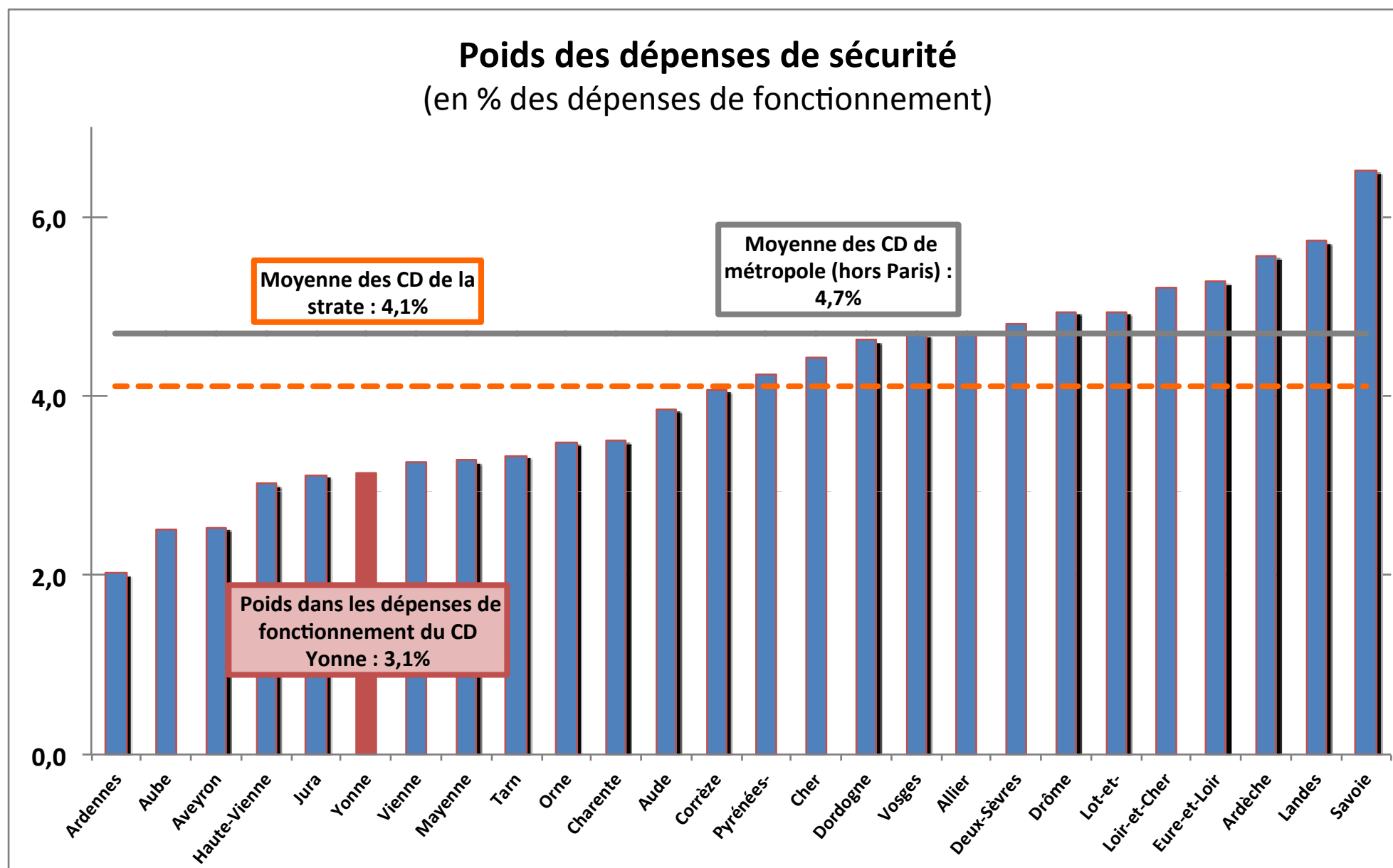
Sur les charges à caractère général, l'Yonne se situe bien au-dessus de la moyenne nationale (47% supérieures à la moyenne de la métropole en €/hab.).

CHARGES GENERALES (en € /hab.)



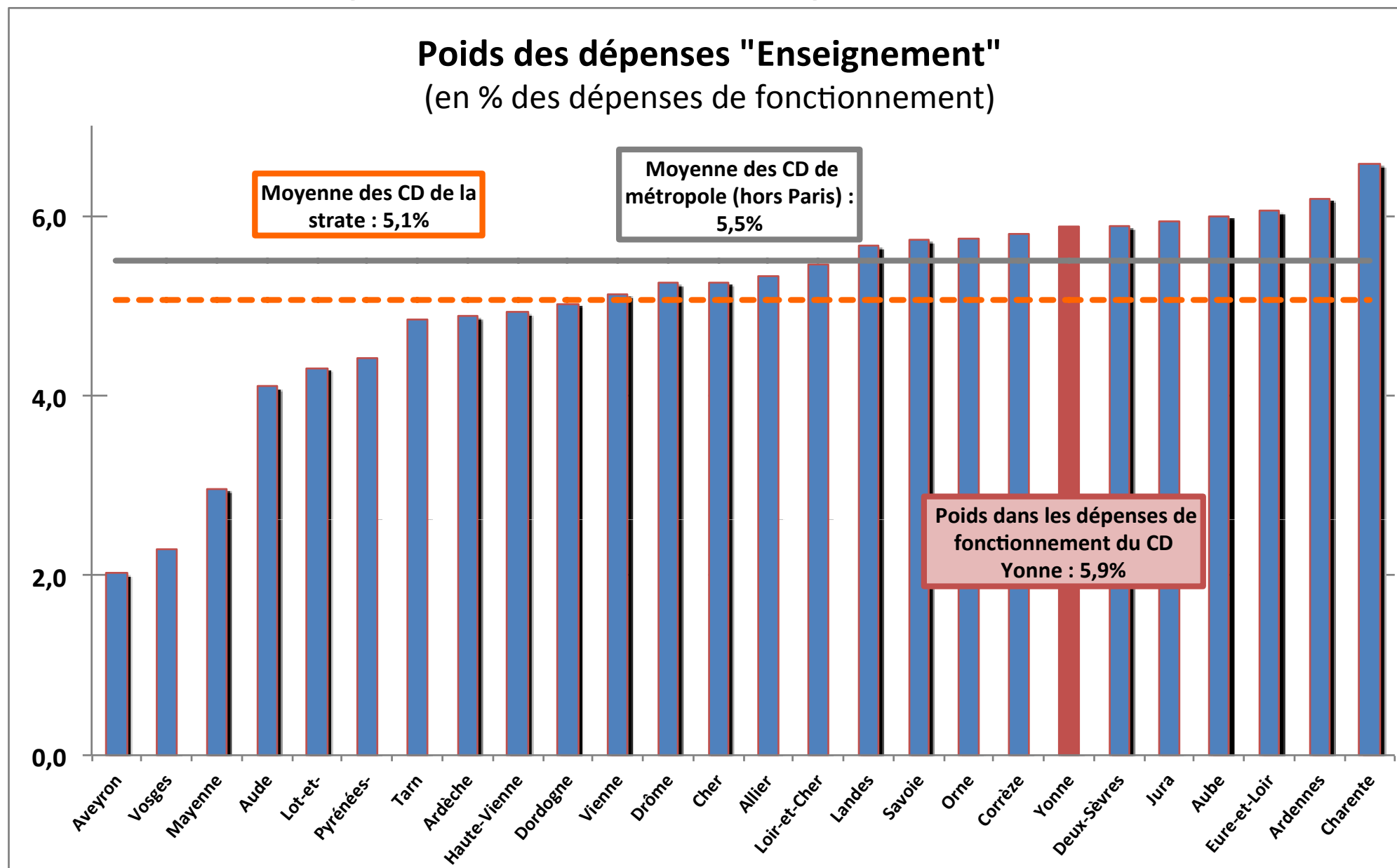
Dépenses de fonctionnement : principaux postes

Fonction « Sécurité » (F1) : service départementale d'incendie et secours (SDIS)



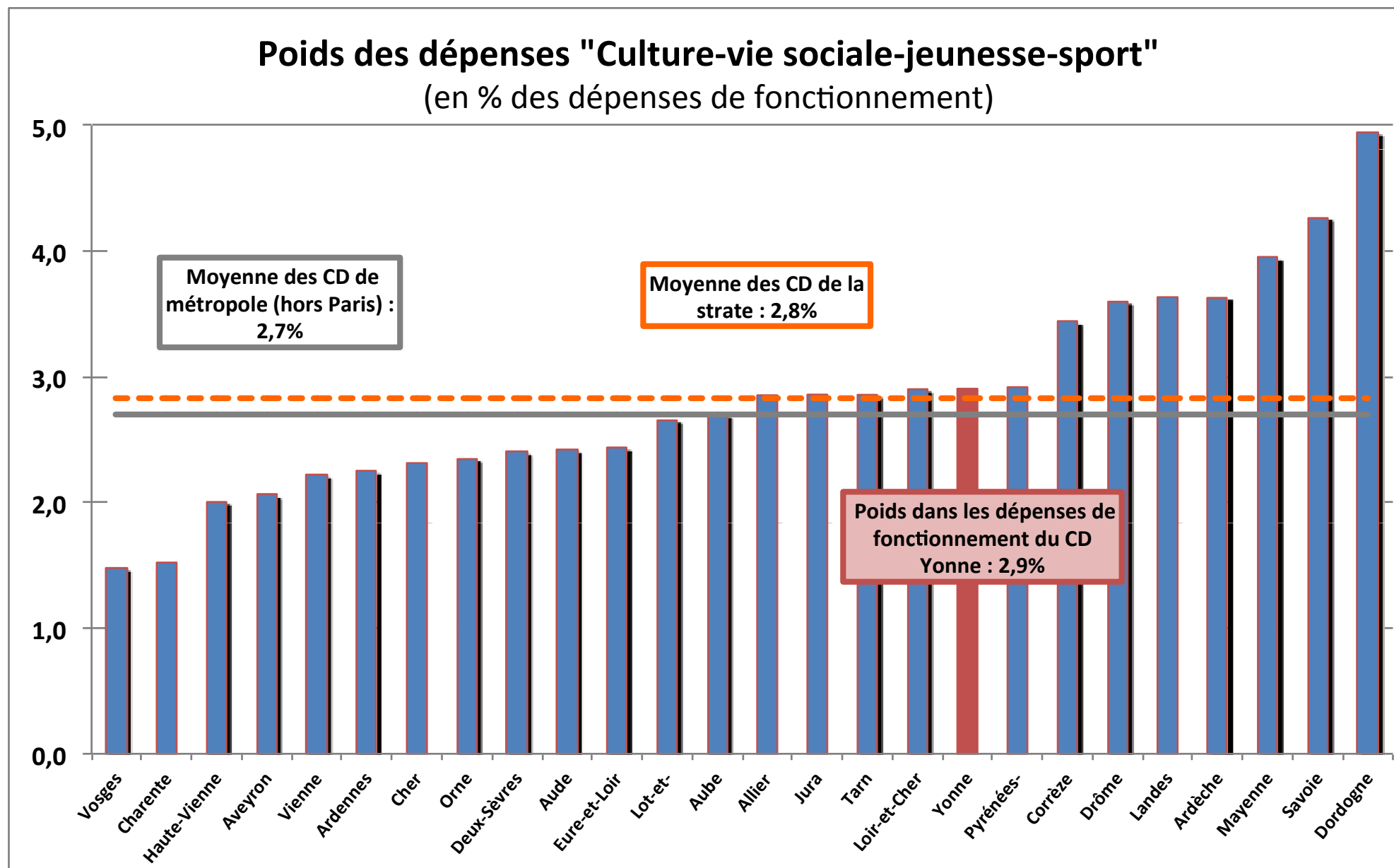
Dépenses de fonctionnement : principaux postes

Fonction « Enseignement » (F2) (hors collège)



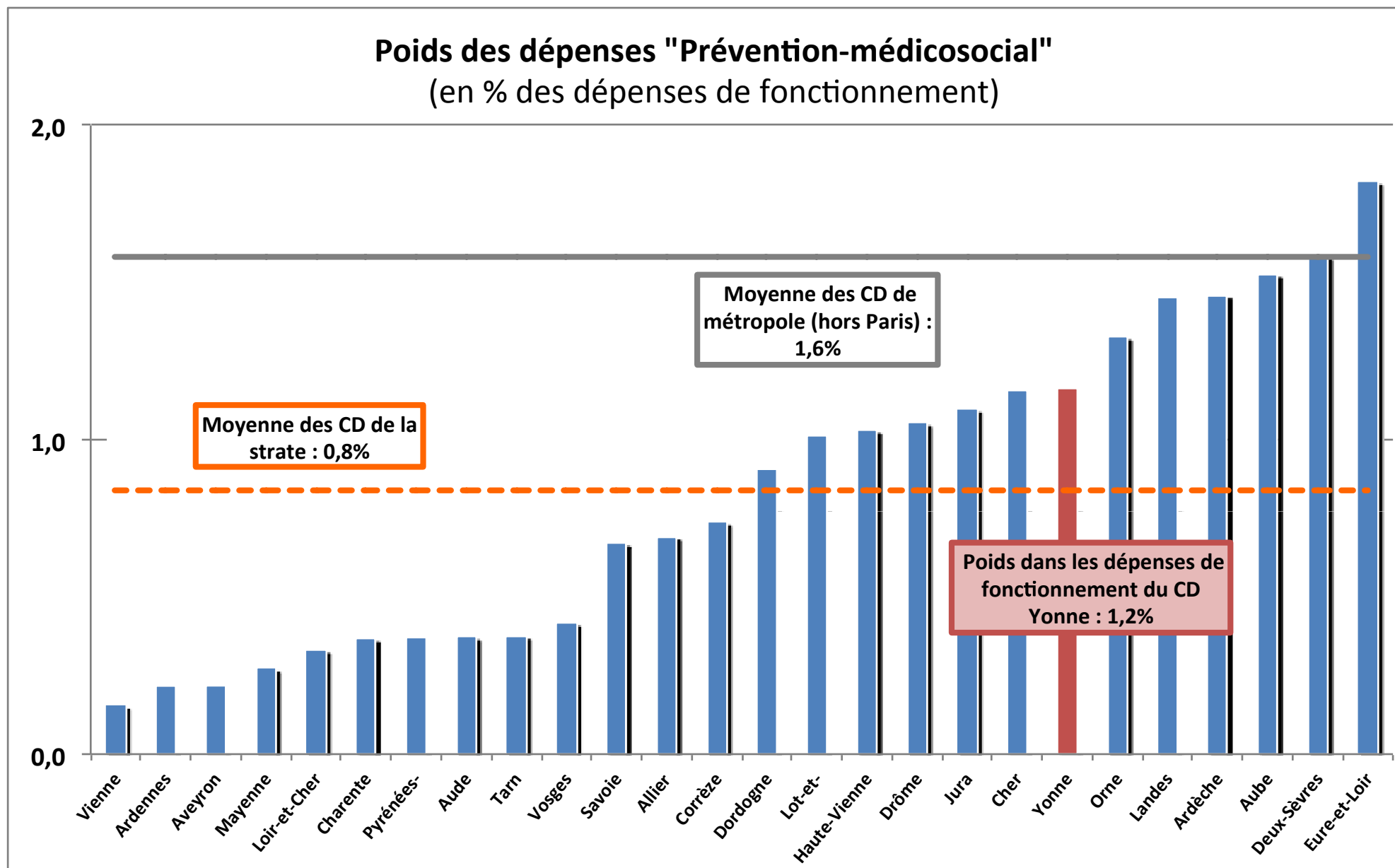
Dépenses de fonctionnement : principaux postes

Fonction « Culture-vie-sociale-jeunesse-sport » (F3) :



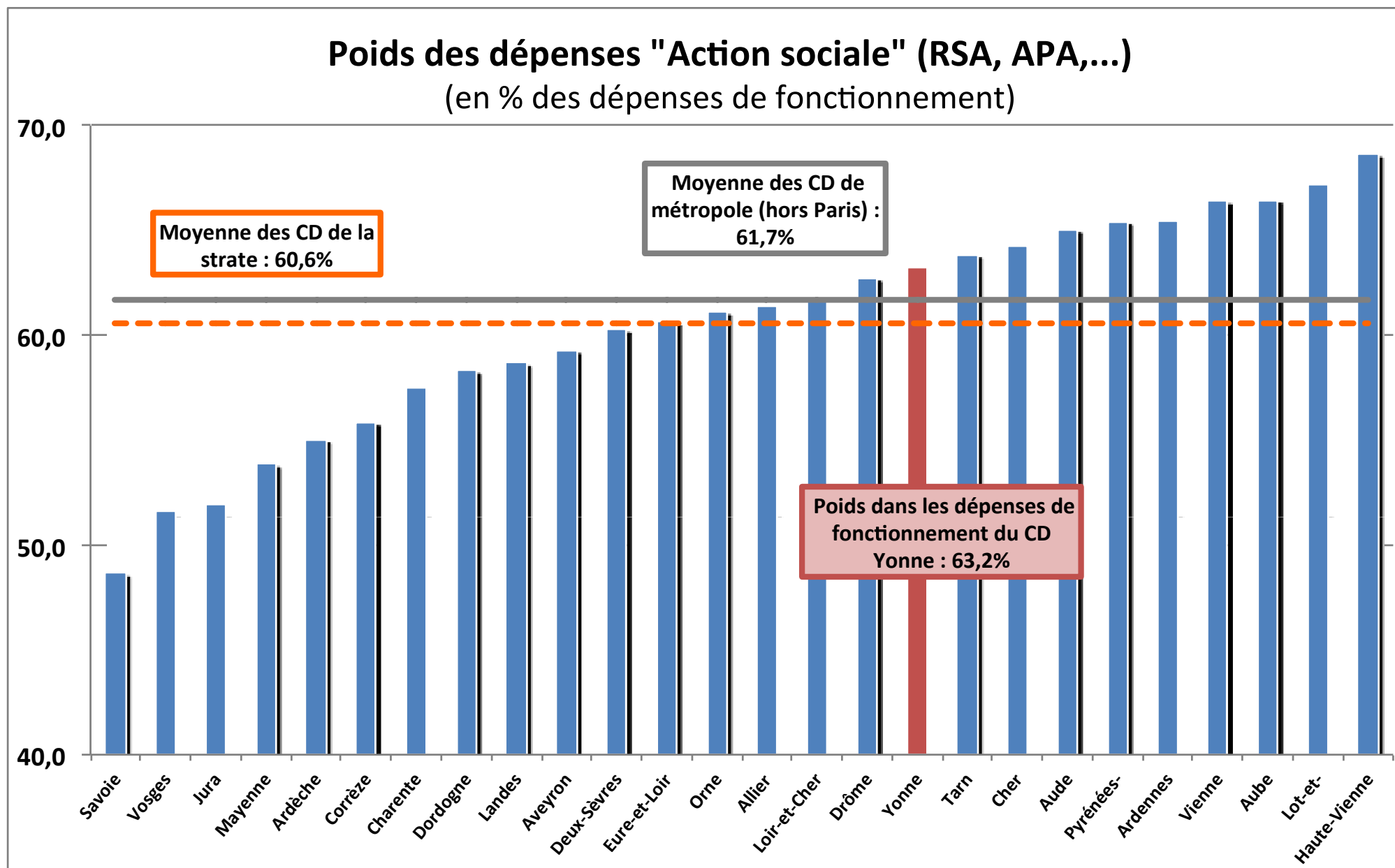
Dépenses de fonctionnement : principaux postes

Fonction « Prévention - médico-social » (F4) :



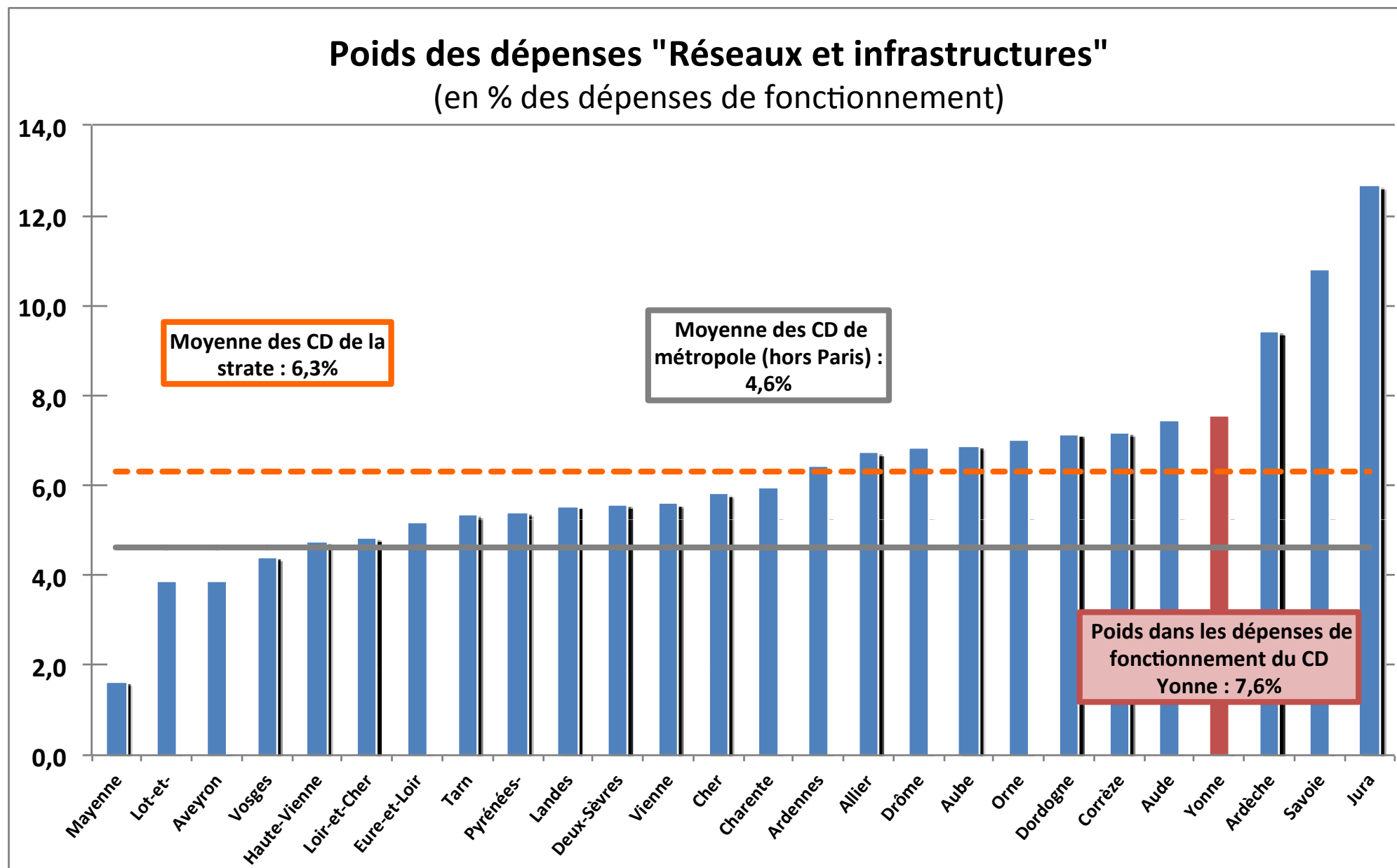
Dépenses de fonctionnement : principaux postes

Fonction « Action sociale » (F5) :



Dépenses de fonctionnement : principaux postes

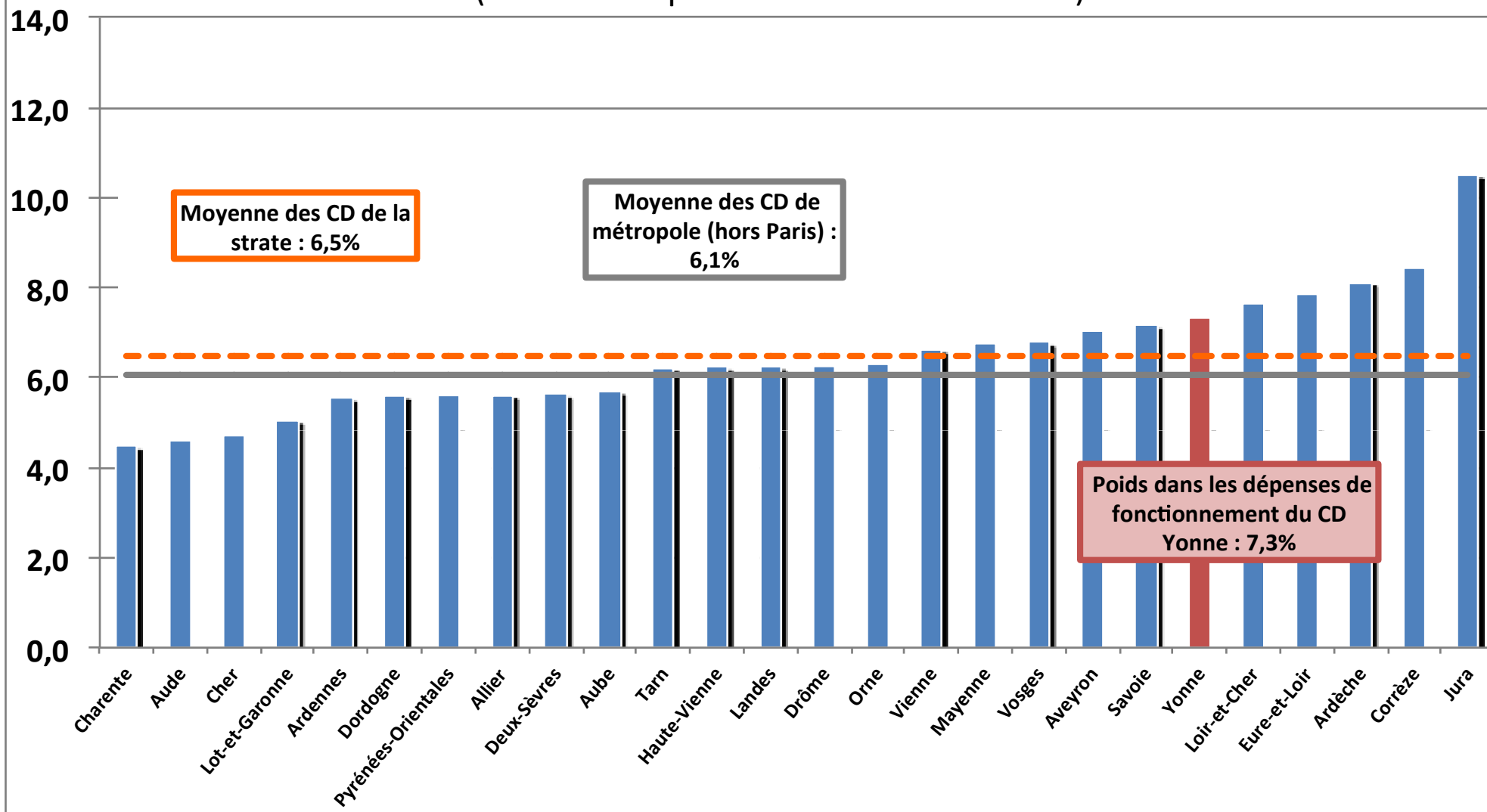
Fonction « Réseaux et infrastructures » (F6) :



Dépenses de fonctionnement : principaux postes

Fonction « Transports » (F8) :

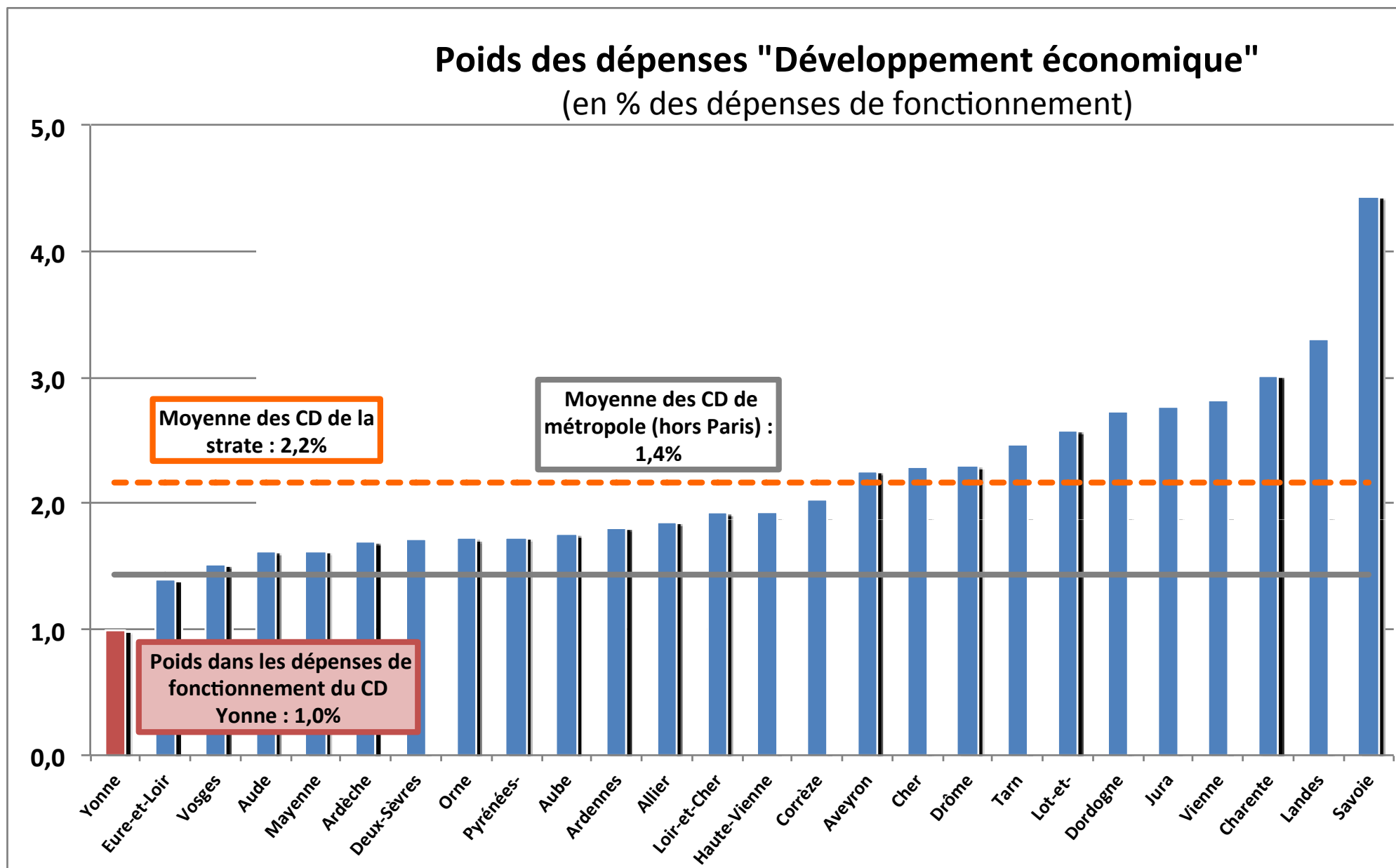
Poids des dépenses "Transports"
(en % des dépenses de fonctionnement)



Dépenses de fonctionnement : principaux postes

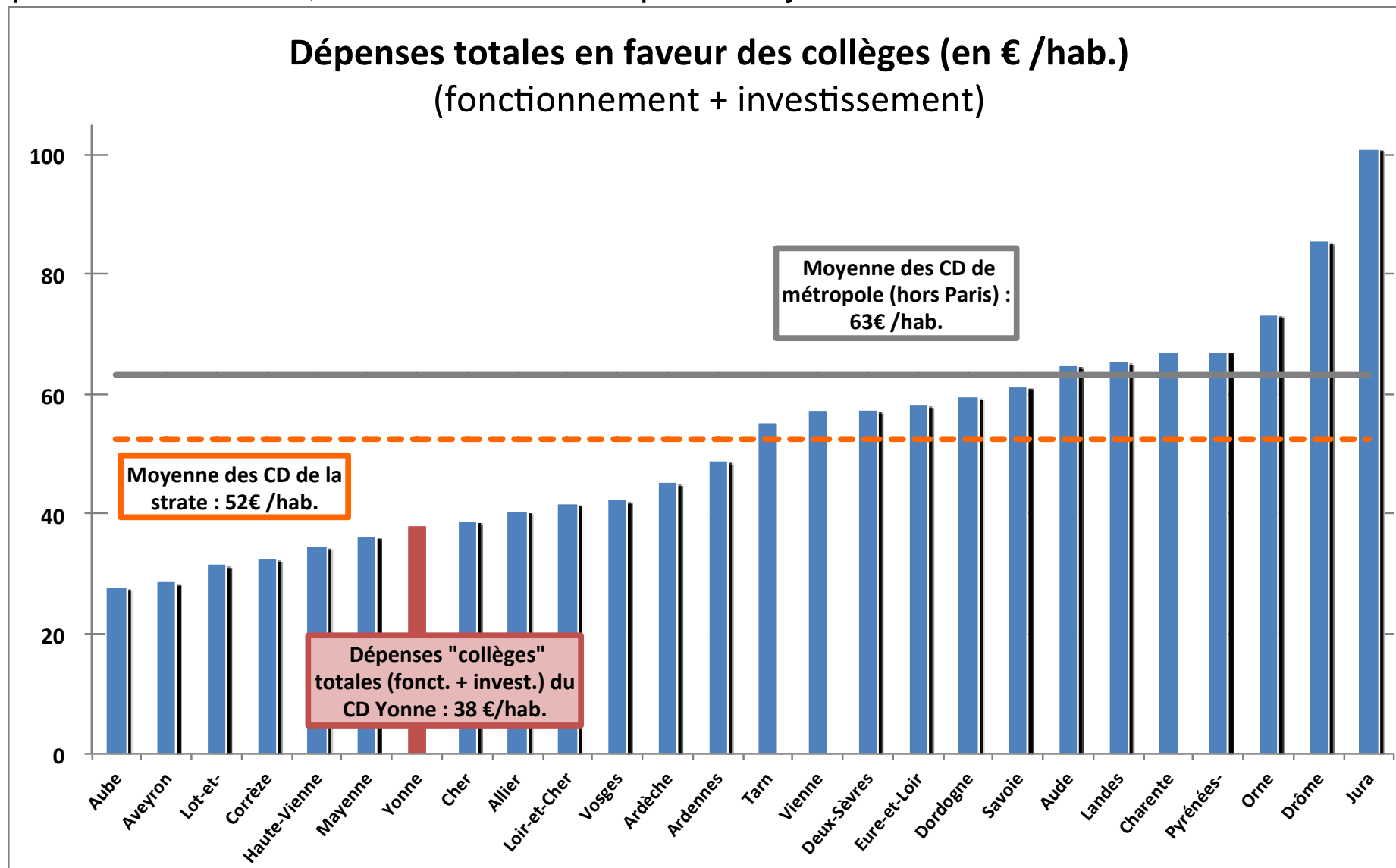
Fonction « Développement économique » (F9) :

Poids des dépenses "Développement économique"
(en % des dépenses de fonctionnement)

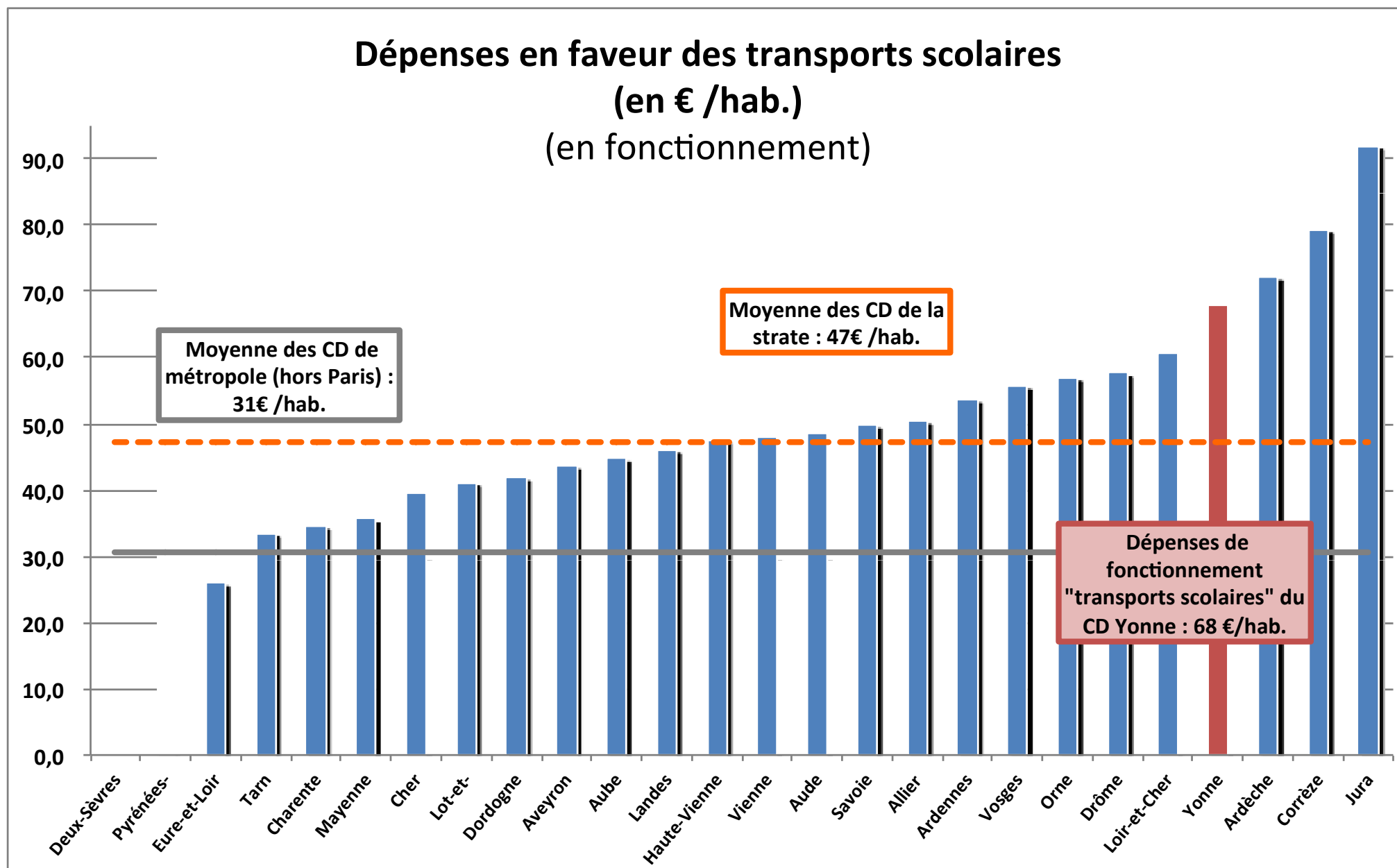


Dépenses : collèges

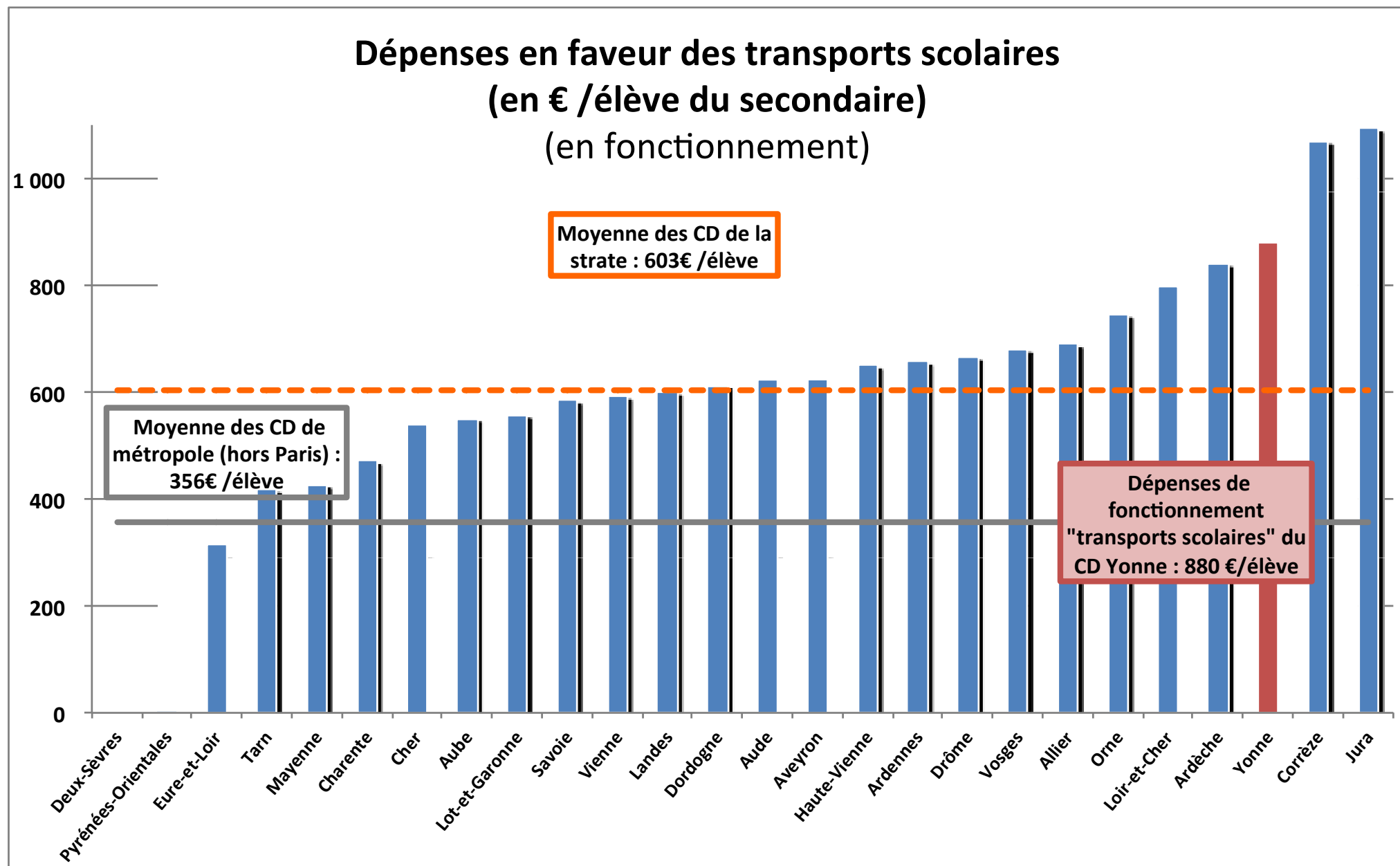
La dépense /hab. consacrée aux collèges (en fonctionnement et investissement) est **40% en-deçà de la moyenne nationale**, **27% en-deçà de la moyenne de la strate**. L'Yonne dépense 467 €/élève, soit 35% de moins que la moyenne nationale.



Dépenses : transports scolaires



Dépenses : transports scolaires

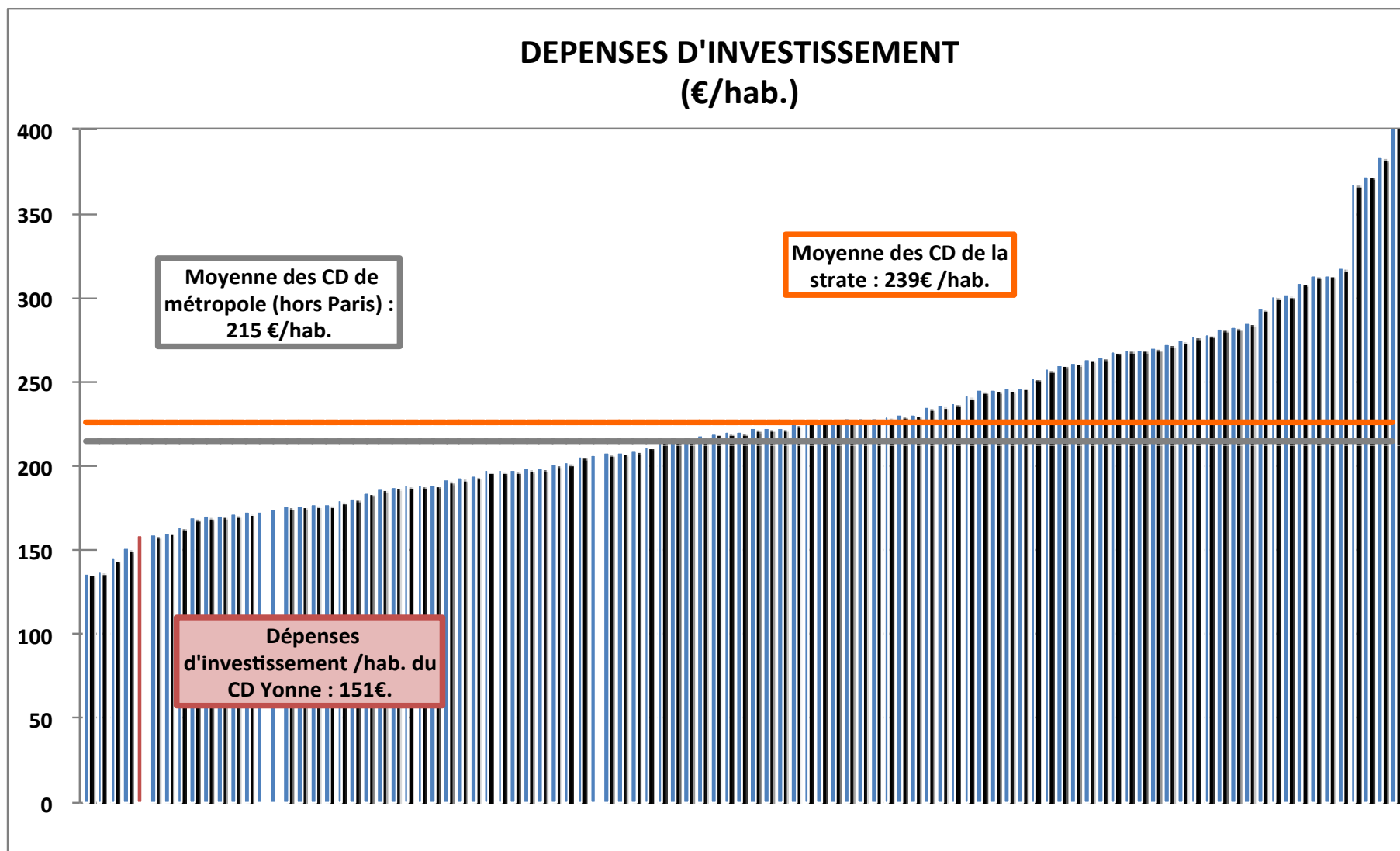




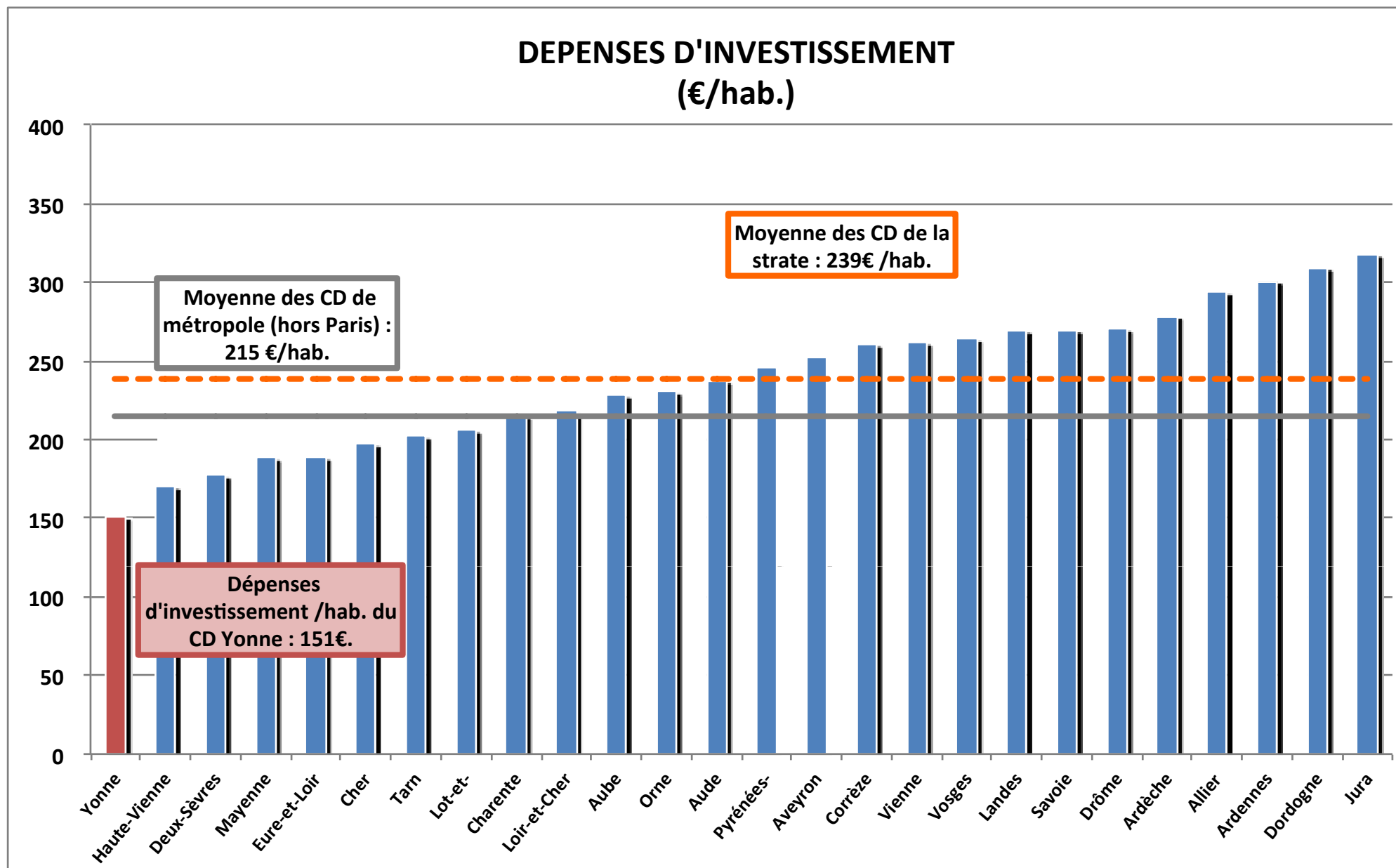
Investissement et solvabilité

Dépenses d'investissement (métropole, hors Paris)

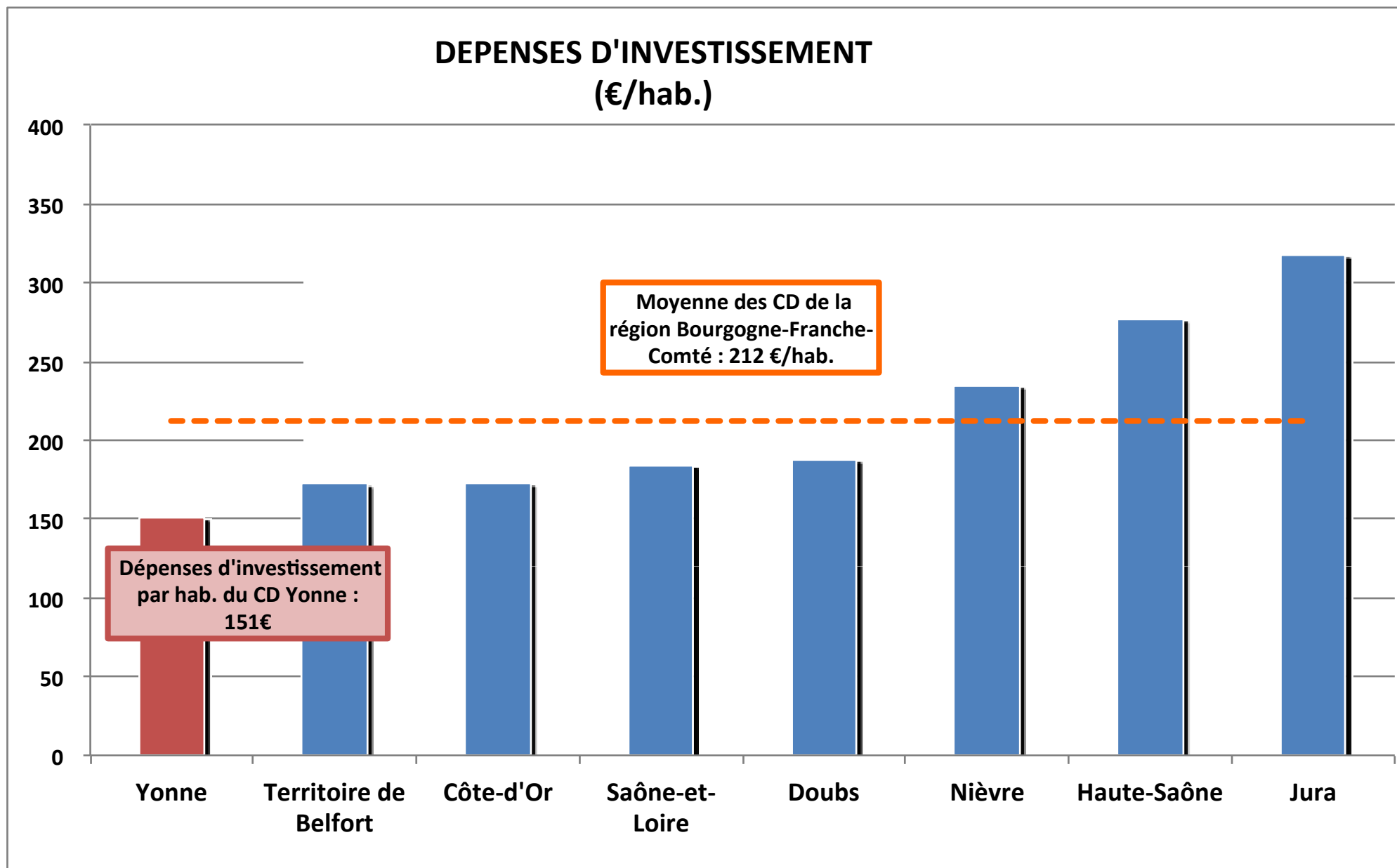
Le CD est en complet décrochage sur le plan de l'investissement, comparativement aux autres départements de métropole (hors Paris) : **4e département à la plus faible dépense / hab.**
En 2015, les dépenses d'équipement ont été de 35 M€, après 37,2 M€ en 2014 et donc 36,6 M€ en 2013. Ce niveau très bas d'investissement est donc structurel.



Dépenses d'investissement (strate)

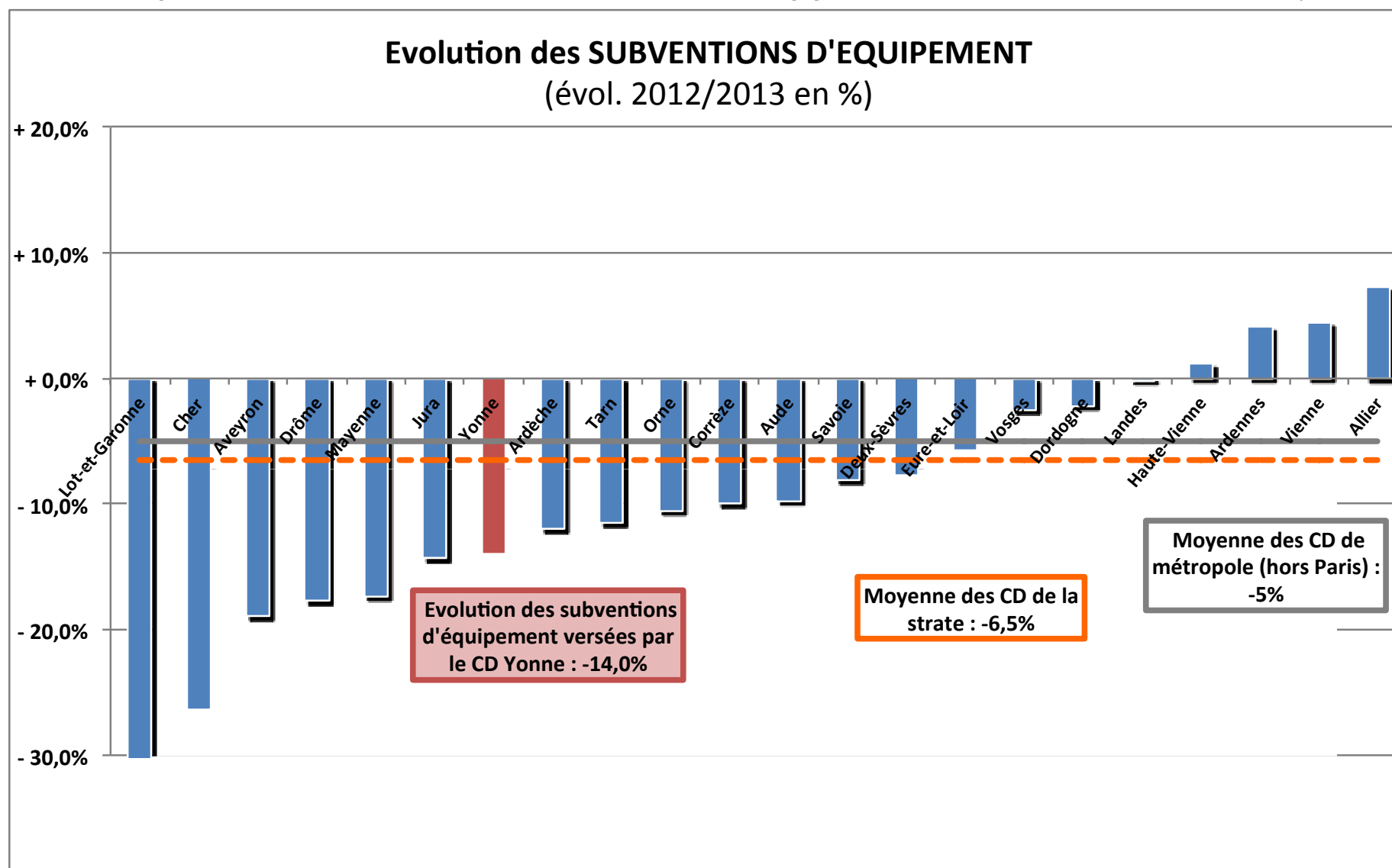


Dépenses d'investissement (région Bourgogne-Franche-Comté)



Dépenses d'investissement : SUBVENTIONS d'équipement

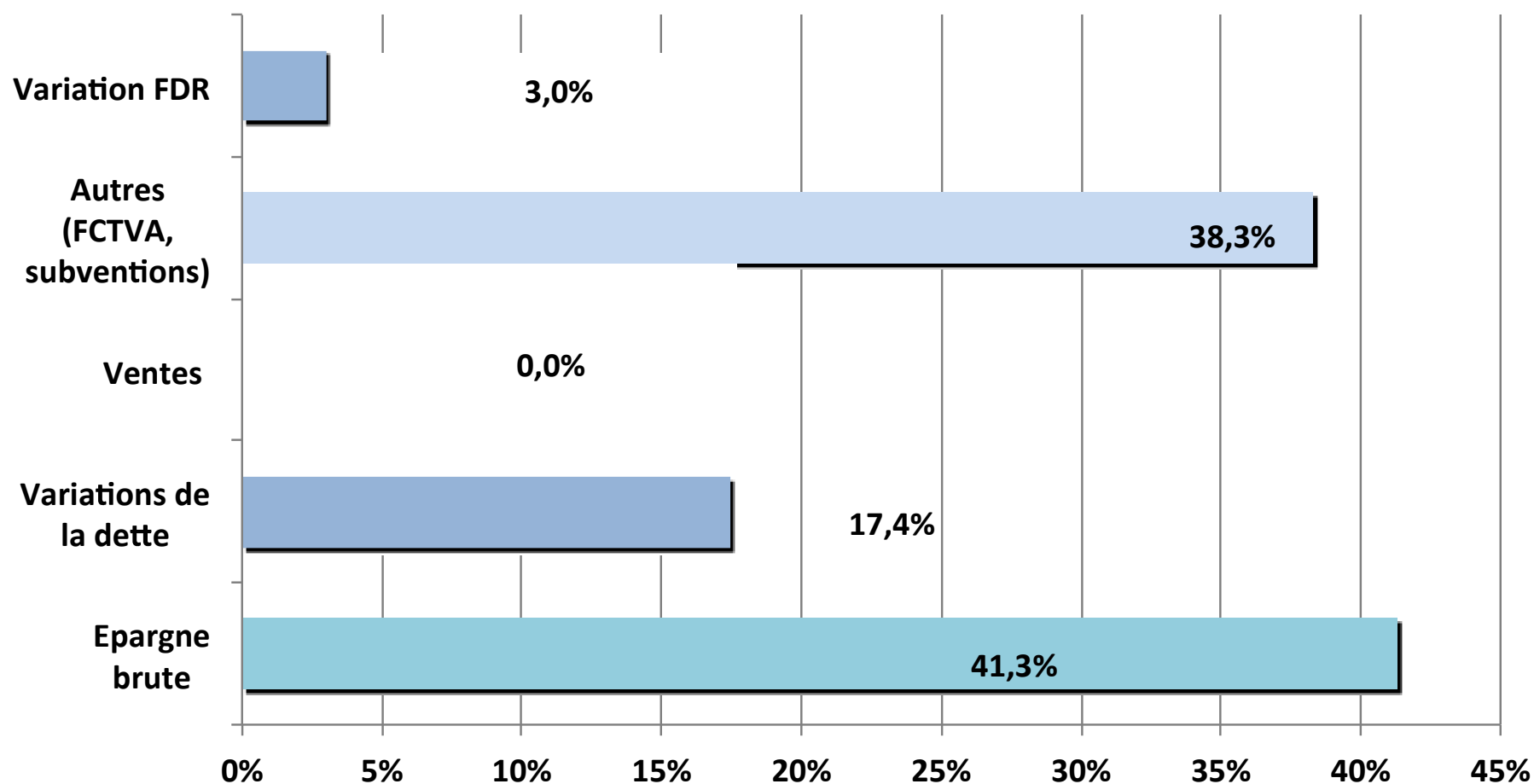
Les subventions d'équipement représentent alors 29% des dépenses d'investissement, en-deçà de la moyenne nationale et de celle de la strate. Dans la dernière comparaison au niveau national, elles apparaissent en "chute libre" (-14%).



Les dépenses d'investissement

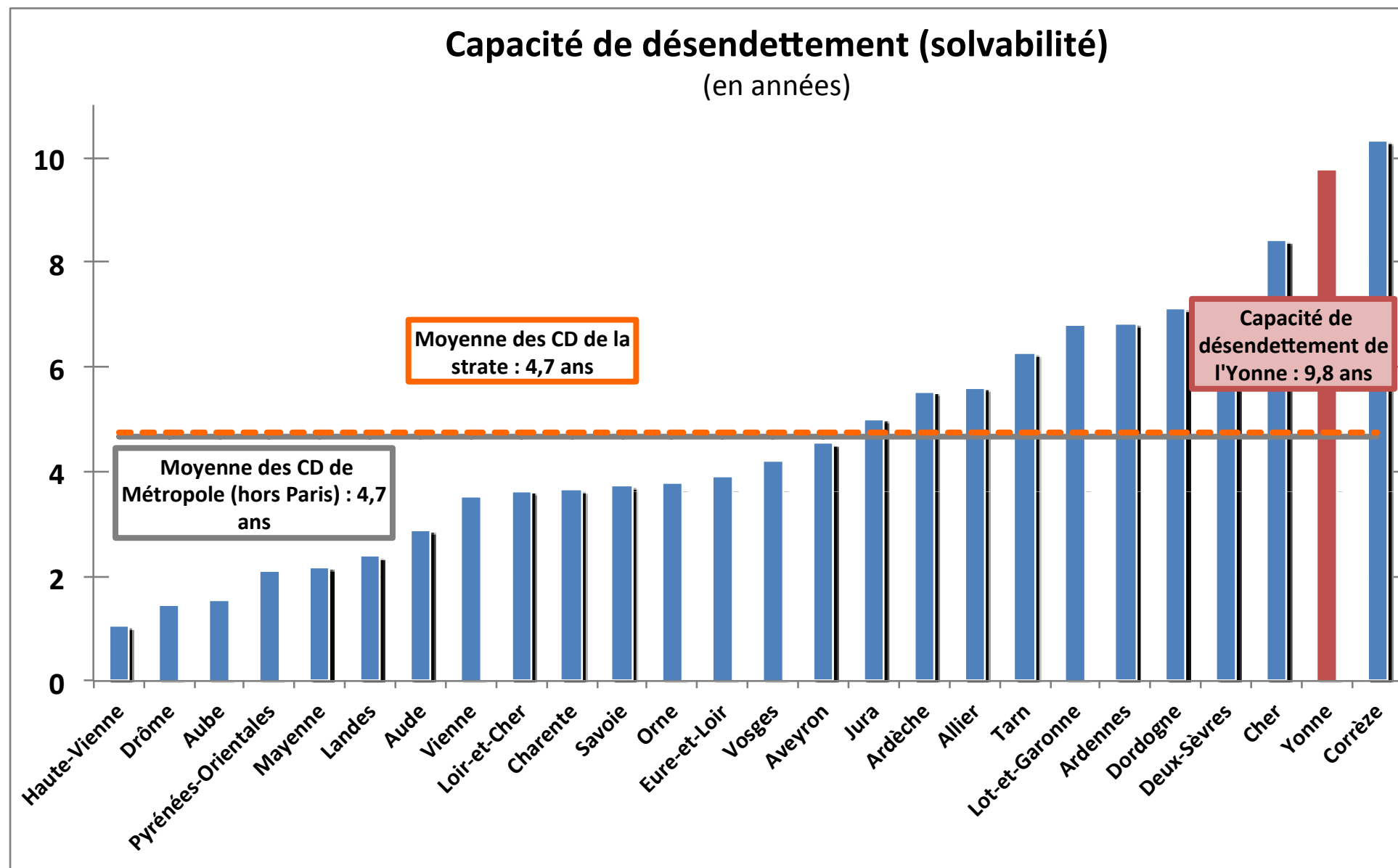
Le mode de financement des dépenses d'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement ou épargne brute (41%) et sur le FCTVA et les subventions (38%). **L'importance du financement par autofinancement, malgré la faiblesse de l'épargne brute, illustre plutôt le modeste montant des dépenses d'investissement.**

**MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE
2014-2015**



Solvabilité du département

Une capacité de désendettement proche des niveaux d'alerte, malgré un niveau d'investissement plutôt faible.



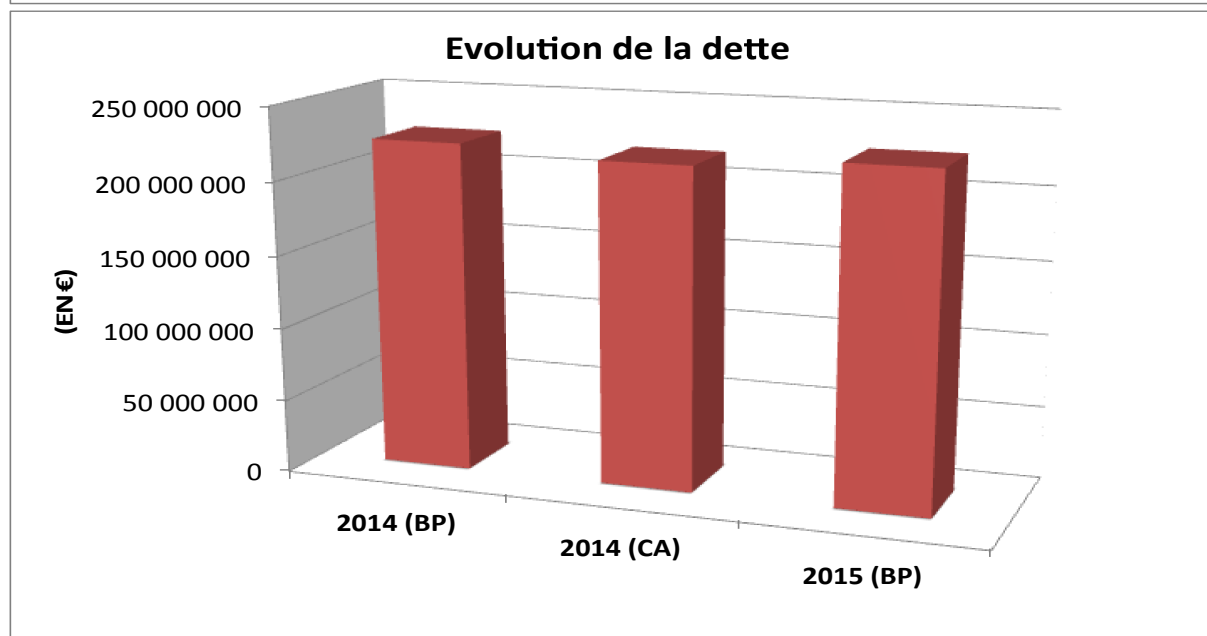
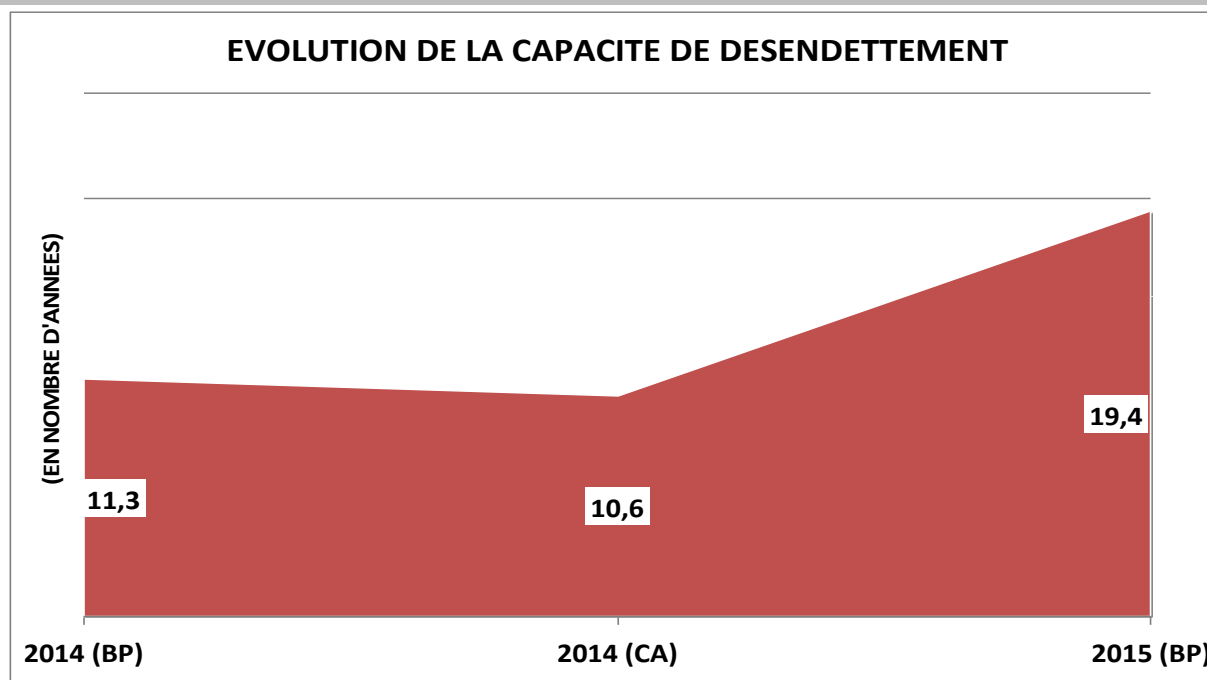
L'endettement et la solvabilité

Appréciée au 31 décembre 2014, la solvabilité du Département entrain dans une zone de tension (10,6 années), du fait d'un autofinancement bas.

La **capacité de désendettement** était proche de **11 années**, sachant que le seuil de vigilance se situe usuellement à 12-13 années.

Pour 2015 en réalité, les données présentées lors du dernier DOB montrent que la situation financière du CD ne s'est que peu dégradée, avec une épargne brute à 17 M€. La capacité de désendettement devrait donc seulement légèrement progresser en 2015 (contrairement à l'anticipation du BP).

Dette : pas exposée au risque de taux.



Synthèse

Tableau des résultats	2014 (BP)	2014 (CA)	2015 (BP)	Evolution 2014 (CA)- 2015 (BP)
Dépenses de fonctionnement <i>évolution</i>	344 268 029	342 092 850	354 107 232	3,5%
		-0,6%	3,5%	
Recettes de fonctionnement <i>évolution</i>	364 059 943	362 798 788	365 734 718	0,8%
		-0,3%	0,8%	
Epargne brute <i>évolution</i>	19 791 914	20 705 939	11 627 485	-43,8%
		4,6%	-43,8%	
Taux d'épargne brute <i>évolution</i>	5,4%	5,7%	3,2%	-44,3%
		5,0%	-44,3%	
Dépenses d'investissement <i>évolution</i>	96 678 781	61 257 387	99 093 836	61,8%
		-36,6%	61,8%	
Dépenses d'équipement Dépenses d'équipement par hab.	43 560 781	37 216 163	45 453 836	22,1%
		-14,6%	22,1%	
Recettes d'investissement <i>évolution</i>	77 863 781	43 579 850	77 555 554	78,0%
		-44,0%	78,0%	
Dettes <i>évolution</i>	224 527 529	218 487 179	225 599 282	3,3%
		-2,7%	3,3%	
Capacité de désendettement <i>évolution</i>	11,3	10,6	19,4	83,9%
		-7,0%	83,9%	